

Université Mouloud MAMMERI TIZI-OUZOU
Faculté des sciences économiques, commerciales, et des sciences de
gestion

DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme

De Master en Sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : Finance et Banques

Thème

**La monnaie électronique en Algérie ;
Réalité et perspectives :
Cas de la BADR – agence 578 de BORDJ-MENAIL**

Présenté par :

 **SEDKI Nadia**
 **OUCHENE Djamel**

Dirigé par :

Mr KHEFFACHE Sofiane

❖ *Devant le jury composé de :*

Président : Mr MEZIANI Yacine, Maître assistant classe A, FSECG, UMMTO.

Examineur : Mr SAIDANI Zahir, Maître assistant classe A, FSECG, UMMTO.

Rapporteur : Mr KHEFFACHE Sofiane, Maître assistant classe A, FSECG, UMMTO.

Année universitaire : 2020/2021

Remerciements

Nous remercions Dieu, le tout puissant, de nous avoir accordé santé et courage pour accomplir ce travail.

Nous tenons tout particulièrement à adresser nos remerciements les plus vifs à notre encadreur Mr KHEFFACHE Sofiane qui nous a fait l'honneur de nous inspirer ce sujet et nous guider tout au long de son élaboration, nous lui sommes reconnaissants pour ces conseils précieux, son sérieux dans le travail et surtout sa patience.

Nos remerciements vont également à tous les employés de l'agence BADR de BORDJ MENAIL la wilaya de BOUMERDES, pour leur chaleureux accueil et les facilités accordées lors de notre stage pratique.

Nous tenons aussi à exprimer toute notre gratitude envers les membres du jury, pour nous avoir fait l'honneur de lire et d'évaluer notre travail.

Enfin, nous tenons à remercier également toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette recherche.

Dédicaces

« Tout vient à point à qui sait attendre ... »

Clément Marot.

Je dédie ce travail à :

Ma mère, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.

Mon père, qui peut être fier et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie.

Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit ; Merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.

Mes chers frères Rahim et adorables Salim, qui ont cru en mon succès et m'ont soutenu tout au long de mon chemin que Dieu leur accorde santé et prospérité.

Ma très chère famille « mon mari Mouloud et mon fils Ahcene Ilyan »

Mes grand parents, que ce modeste travail, soit l'expression des vœux que vous n'avez cessé de formuler dans vos prières. Que Dieu vous préserve santé et longue vie. Je vous aime.

Nadia

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

Mes très chers parents et qui m'ont aidé financièrement et qui n'ont jamais cessé de m'encourager durant ce travail ;

Mes frères et sœur qui n'ont cessé d'être pour moi des exemples de persévérance, de courage et de générosité.

Mes amis (es) de par le monde qui n'ont cessé de m'encourager

Djamel



Liste des abréviations

Liste des abréviations

AGB : Algeria Gulf Bank

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BCE: Banque Centrale Européenne

BDL: Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BNP : Banque Nationale de Paris

BRI : Banque de Règlement Internationaux

CCF : Crédit Commercial de France

CCP : Compte Courant Postaux

CENB : Comité Euro de Normalisation Bancaire

CIB : Carte Interbancaire

CIC : Crédit Industriel et Commercial

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

DAB : Distributeur Automatique de Billet

EMV : Europay, Mastercard, Visa

GAB : Guichet Automatique de Billet

IFB : Institution Financière Bancaire

IFNB : Institution Financière Non Bancaire

NTIC : Nouvelles Technologie de l'Information et de Communication

PIN : Personnel Identification Number

PME : Porte Monnaie Electronique

PMV : Porte Monnaie Virtuel

RMI : Réseau Monétique Interbancaire

SATIM : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique

SWIFT: Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

TIC : Technologie d'Information et de Communication

TPE: Terminal de Paiement Electronique

TPV: Terminal Point de Vente



Sommaire

Sommaire

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Sommaire.

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Evolution et développement de la monnaie ; la monnaie électronique	06
Introduction du chapitre I.....	06
Section 01 : La monnaie et son évolution	07
Section 02 : La monnaie électronique « La monétique »	19
Section 03 : La monétique : un panorama international	28
Conclusion du chapitre I	38
Chapitre II : La monétique en ALGERIE : état des lieux et perspectives	39
Introduction du chapitre II	39
Section 01 : Evolution de la monétique en Algérie	40
Section 02 : L'évolution des cartes bancaires et les transactions bancaires en Algérie...	52
Section 03 : Les perspectives de la monétique en Algérie.....	59
Conclusion du chapitre II.....	63
Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : Consistance et perspectives...	64
Introduction du Chapitre III.....	64
Section 1 : Présentation de la BADR et l'agence BADR 578 BORDJ MENAIL.	65
Section02 : Les cartes bancaires et ses appréciations statistiques du niveau d'utilisation au sein de la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR.....	70
Section 03 : Perspective du développement de la monétique au sein de la BADR	83

Sommaire

Conclusion du chapitre III	87
Conclusion générale	88
Bibliographie.....	90

Introduction générale

La monnaie est un élément essentiel de la vie économique, son rôle est d'assurer la rupture de troc en deux opérations indépendantes d'achat et de vente, elle est à la fois un instrument de mesure de la valeur, un intermédiaire des échanges, qu'elle permet d'évaluer les biens et les services.

Dans un premier temps, les échanges se faisant par la voie du troc ou les hommes échangeaient le surplus de leur production contre d'autres marchandises qu'ils étaient désireux de posséder. Le bétail et le grain étaient des marchandises couramment échangées à cette époque. En effet, dans une économie de troc, les échanges doivent être directs. Il faut donc trouver des partenaires commerciaux et négocier les conditions de chaque échange. Les coûts de transaction sont donc plus élevés dans une économie de troc que dans une économie monétaire car, dans le cas du troc, le nombre d'acteurs pouvant prendre part à l'échange est limité par l'intérêt mutuel que doivent présenter les partenaires commerciaux pour les marchandises de l'autre, mais aussi, les biens doivent sans cesse être comparés entre eux afin de définir leur juste valeur et la quantité à échanger.

La monnaie donc n'est pas restée à ce stade, car elle a subi de nombreuses transformations à savoir la monnaie fiduciaire qui comprend les pièces fabriquées par le trésor public ou monnaie divisionnaire et les billets de la banque ; la monnaie scripturale qui représente la forme la plus importante, elle n'existe, que sur la base des écritures passées dans les comptes des banques tels que les chèques, virements, l'avis de prélèvement et les titres interbancaire de paiement, jusqu'à en arriver à la monnaie électronique.

Le développement technologique qui s'est accéléré ces dernières années dans les pays n'a pas laissé à l'écart le secteur bancaire. Ce dernier devient de plus en plus performant suite à la mise en place de nouveaux instruments électroniques de paiement. Il s'agit particulièrement des règlements électroniques, carte de paiement et de crédit et retrait automatisé, autrement dit de la monnaie électronique.

Deux formes principales de monnaie électronique peuvent être distinguées : les cartes prépayées d'une part, dont l'utilisation n'est pas restreinte à un type de transaction spécifique ou à un bénéficiaire unique (à la différence de la carte de téléphone par exemple) et, d'autre part, les produits purement logiciels permettant d'effectuer des paiements par télétransmission, sur Internet par exemple. L'accès à cette seconde forme de monnaie

électronique (monnaie logicielle ou monnaie de réseau) peut, dans certains cas, requérir l'utilisation de cartes prépayées au moyen de dispositifs mécaniques mis à la disposition des utilisateurs et connectés au réseau concerné. Même si, pour le consommateur, ces deux formes de monnaie se présentent de manière assez différentes, ils posent aux banques centrales des problèmes pruden­tiels et monétaires similaires.

A l'image de plusieurs pays en développement, l'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire afin de l'adapter aux besoins de l'économie. De ce fait, des cartes bancaires sont mises en circulation pour satisfaire les attentes des clients. Il s'agit de mettre à la disposition des différents agents économiques des outils sécurisés, performants et modernes pour un dénouement plus rapide et sécurisé des ordres de paiement.

L'Algérie est très loin derrière ses voisins Marocains et Tunisiens en matière de monétisation. L'Algérie doit multiplier son volume de paiement par 25 pour atteindre le niveau de la Tunisie, et par 750 pour atteindre celui des pays européens. En France, à titre d'exemple, le degré de monétisation dépasse les 85% avec 50 millions de cartes bancaires (une carte est émise chaque 3 secondes). Les Français effectuent quotidiennement 18,9 millions de paiements et 5,6 millions de retraits par carte. L'ouverture d'un compte bancaire au niveau des banques françaises ouvre droit automatiquement à une carte bancaire.¹

Le développement de la monétique chez nos voisins Marocains et Tunisiens progresse en étroite corrélation avec le taux de bancarisation. Cette dernière doit d'abord être généralisée pour que l'utilisation de l'offre monétique puisse devenir un réflexe. Si la Tunisie et le Maroc sont avancés dans ce domaine, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par les centres monétiques interbancaires à travers de continuelles campagnes de sensibilisation. Il y a aussi, bien sûr, le fort climat concurrentiel dominant la scène bancaire et financière qui fait que le secteur de la monétique avance à un grand rythme sur la voie des innovations.

¹ LAZREG Mohamed, Développement de la Monétique en Algérie, Réalité et perspectives, Thèse Présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion. UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM. 2015. P69.

En Algérie, l'utilisation de la monnaie électronique reste en phase de développement, et n'a toujours pas obtenu les résultats escomptés. En effet, l'absence de culture monétique d'une part, et d'une réelle volonté des pouvoirs publics d'autres part, représentent un frein pour son développement et son acceptation par tous, comme moyen de paiement. A l'exception des opérations de retraits au niveau des DAB, le paiement par carte ne représente qu'une propension insignifiante des opérations monétiques. Ceci renseigne sur le manque d'intérêt envers ce moyen de paiement, qui a pourtant fait ses preuves à l'étranger.

A travers notre travail de recherche, nous proposons une rétrospective sur l'évolution de la monétique en Algérie pour mieux comprendre son processus de développement, et ressortir sa place actuelle comme moyen de paiement. Il est également question de situer le rôle de chaque acteur impliqué dans les questions monétiques. A travers le cas de la BADR, nous allons essayer d'une part de comprendre les freins liés au développement de la monétique en Algérie, mais aussi le rôle que peut jouer chaque banque pour y remédier. L'objectif est aussi de mettre en lumière les efforts de la banque dans une perspective d'essor de la monnaie électronique.

La problématique de recherche

Dans notre travail, nous proposons de répondre à la question principale suivante :

Quelle est le degré d'implication de la BADR dans le développement de la monnaie électronique en Algérie ?

Cette problématique va se décliner en questions secondaires suivantes :

- Qu'est ce que la monnaie électronique ?
- Quelle est la place de la monétique dans les moyens de paiement en Algérie ? Et quelles perspectives pour son développement ?
- Comment la BADR aide-t-elle au développement de la monétique en Algérie ?

Les hypothèses de la recherche

L'hypothèse se définit comme une proposition de réponse à une question posée. Pour appréhender notre étude nous avons formulé au préalable les hypothèses suivantes :

Hypothèse n°1 : La BADR est impliquée dans le développement de la monnaie électronique en Algérie.

Hypothèse n°2 : La logique de réseau dans le développement de la monétique fait que la BADR ne peut agir seule dans le domaine.

Hypothèse n°3 : L'importance de la gamme de produits monétiques offerte par la BADR renseigne sur les efforts fournis par cette banque pour le développement de la monnaie électronique en Algérie.

La méthodologie de recherche

Afin de répondre à notre problématique et de vérifier nos hypothèses de recherche, nous avons opté pour une démarche méthodologique basée :

D'une part, sur une approche théorique, à travers une recherche documentaire effectuée au niveau de la bibliothèque de la faculté pourtant sur des ouvrages, mémoires et thèses et aussi sur la consultation d'articles de revues et de sites internet. Le but étant de préciser les concepts et les considérations théoriques en lien avec notre thème.

D'autres parts, sur une approche empirique pratique, par une collecte d'informations et de statistiques qui s'est effectuée auprès de la BADR de Bordj Menaïel dans la wilaya de Boumerdès. Nous avons par la suite procédé à une analyse du contenu ayant pour objet de ressortir la contribution de BADR au développement de la monnaie électronique.

Motifs du choix du thème

Le choix de notre sujet est motivé par les raisons suivantes

- La place importante de la monétique comme moyen de paiement au sein des pays développés, nous a poussé réfléchir sur la situation en Algérie, notamment sur l'état des lieux de la monétique et la façon dont nous pouvons la développer.
- Les banques sont un acteur incontournable dans le développement de la monnaie électronique en Algérie. Ceci dit, nous avons voulu à travers cette recherche ressortir la contribution et les efforts de la BADR en la matière.

Intérêt de la recherche

L'intérêt de notre travail de recherche est d'abord académique et scientifique dans la mesure qu'il s'agit d'une contribution la recherche sur les questions relatives aux moyens de paiement et en particulier la monnaie électronique.

Notre recherche recèle également un intérêt pratique, dans la mesure où, et au-delà de la logique de réseau dans le développement de la monnaie électronique, permet de situer le rôle que peut jouer chaque acteur, notamment les banque, pour ancrer ce nouveau moyen de paiement au sein de la société.

Le plan du travail

Nous avons articulé notre travail de mémoire autour de trois chapitres :

Dans le premier chapitre nous avons présenté l'évolution de la monnaie à travers l'histoire, et mis en lumière les différents concepts sur la monétique et ses manifestations. Nous avons également essayé de présenter un panorama international sur la monétique.

Le second chapitre est consacré à l'état des lieux de la monétique en Algérie, à travers lequel nous avons ressorti les différentes étapes de sa mise en place, et le rôle de chaque acteur dans le domaine. Un dernier point est réservé aux freins et aux perspectives d'évolution de la monétique en Algérie.

Le troisième et dernier chapitre est réservé à une étude pratique effectuée au sein de la BADR de Bord Menaïel, dont l'objectif est de ressortir l'état des lieux de la monétique au sein de cette banque à travers les différents produits proposés, et aussi de ressortir les différentes mesures et surtout les projets envisagés par cette institution pour contribuer au développement de la monnaie électronique en son sein.

Chapitre I :

*Evolution et développement
de la monnaie ; la monnaie
électronique*

Introduction du chapitre I

La monnaie est l'élément de base de la vie économique, et sa fonction est d'assurer que l'opération de troc s'effectue en deux opérations d'achat et de vente distinctes, ce n'est pas seulement un outil pour mesurer la valeur, mais aussi un intermédiaire des échanges, il permet aussi de préserver le pouvoir d'achat.

La monnaie donc a simplifié le système des prix et a donné naissance au développement des banques. Ceux-ci ont créé des outils de paiement pour faciliter la communication et mieux répondre aux besoins des agents.

Dans ce premier chapitre nous avons présenté l'évolution de la monnaie à travers l'histoire, et mis en lumière les différents concepts sur la monétique et ses manifestations. Nous avons également essayé de présenter un panorama international sur la monétique.

Section 01 : La monnaie et son évolution

En raison des besoins différents des individus et des intérêts communs entre eux, l'homme à penser de trouver un moyen, la monnaie qui permet de faciliter les échanges et d'évaluer les biens et services.

1.1 Notion de la monnaie

« Etymologiquement, la monnaie a pour origine de mot latin “ Monéta ” qu'on peut traduire par “celle qui avertir” ou “celle qui donne son avis”. “ Monéta ” était le surnom donné à la déesse Junon à qui on attribuait le pouvoir d'annoncer les événements à venir. Sur le capitol de Rome, un temple était dédié à cette déesse* et on y frappait les pièces de monnaie, on finit par leur donner le nom de Moneta ».²

1.2 Définition de la monnaie

1.2.1 Définition Selon A. Chaineau :

« La monnaie est constituée par l'ensemble de moyens de paiement, c'est-à-dire par l'ensemble des actifs acceptés partout, et en tout temps pour le règlement de dettes issues à l'échange ».³

1.2.2 Définition Selon Keynes :

« La monnaie est le pont entre le présent et le futur »⁴

1.2.3 Définition R. Renaud (1983) :

Définit la monnaie comme « l'ensemble des moyens de paiement utilisables pour effectuer tous les règlements sur l'étendue d'un territoire ».⁵

Une autre définition de la monnaie est proposée par Morgues (1993), qui la considère comme « l'instrument d'échange qui permet l'achat immédiat de tous les biens, services et titres, sans coût de transaction ni coût de recherche et qui conserve la valeur entre deux échanges. C'est un phénomène social, car elle repose sur la confiance des agents dans le système qui la produit ».⁶

² FRENCOIS Combe, TACHIEX Thierry, « L'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, Paris, 2001, P 08.

³ <http://www.cetice.universite-paris-saclay.fr> consulter le 28/10/2021 à 16h.

⁴ A. Heertje, P. Barthélemy, et P. Pieretti, « principes d'économie politique », Edition de Boeck, Belgique, 2003, P347.

⁵ R. Renaud, « les institutions financières français », Edition Dalloz, Paris, 1983, P14.

⁶ M. Morgues « La monnaie, système financier et théorie monétaire », Edition Economica, 1993, P76.

1.2.4 Définition selon GUITTON Henri :

« La monnaie est le bien qui brise le troc ».⁷

1.3 Evolution de la monnaie à travers l'histoire

La monnaie est l'un des instruments les plus utilisés dans notre vie quotidienne. Nous pouvons distinguer historiquement plusieurs formes de la monnaie qui ont pu coexister ou se succéder.

1.3.1 La monnaie de troc à la monnaie abstraite

A l'origine des temps, l'homme se procure directement ce dont il a besoin par la chasse, la pêche et la cueillette, au fur et à mesure que la civilisation est de plus en plus variée. Il doit donc échanger les biens qu'il produit contre d'autres biens fabriqués par ses semblables. Pour que l'échange puisse avoir lieu, la double coïncidence des désirs d'échange doit être réalisée c'est-à-dire que le désir d'échange d'un individu doit coïncider avec le désir d'échange d'un autre individu.

Le troc représente de nombreux inconvénients : il est toujours particularisé et n'a pas de valeur Universelle ; il ne permet pas d'atteindre une expérience unique de l'ensemble des relations d'échange de tous les biens.

Au fur et à mesure qu'il dure le troc généralisé exige qu'un élément pris parmi tous les autres serve d'élément de comparaison, c'est-à-dire d'étalon des valeurs.

Le troc présente des avantages pour cela les individus le préfèrent parce qu'il n'y a pas de besoins de monnaie (qui pourrait être différente d'un peuple à un autre).

Mais le troc va rapidement poser des problèmes :

- Problème de conservation : on ne garde pas indéfiniment des denrées alimentaires.
- Problème de transport : volume, facilité, usure ou fatigue (s'il s'agit d'animaux) du bien à troquer.
- Impossibilité dans certains cas de fractionner le bien à échanger
- La qualité de la marchandise varie
- Risque de conflit : palabres pour arriver à se mettre d'accord
 - Risque de ne plus avoir de biens à échanger en suffisance : exemple : sécheresse, inondations...etc.

⁷ GUITTON Henri, « Economie politique », Edition Dalloz, 1965, P10.

Le troc va donc laisser la place à un autre moyen d'échange, même s'il n'a pas complètement disparu à l'heure actuelle.

1.3.2 La monnaie abstraite à la monnaie concrète ou matérielle

Avec l'apparition de la monnaie matérielle, nous sommes en présence d'un bien qui brise le troc et qui intervient réellement dans les échanges. Plusieurs phases se sont succédé :

1.3.2.1 La monnaie marchandise

« Il s'agit d'un bien divisible (sel, coquillage, thé, tissu, tabac, hachette de cuivre en gaule, arachides et mil en Afrique...) pouvant se conserver, inspirant confiance, facilement accessible, accepté comme ayant une certaine valeur d'usage. »⁸

La monnaie marchandise permettait de remplir deux fonctions de la monnaie :

- Fonction d'instrument d'échange : permet d'acquérir un bien.
- Fonction d'instrument d'épargne : a de la valeur et peut conserver.

Cette forme de monnaie représente des inconvénients bien faciles à comprendre :

- Perte de temps : il fallait chaque fois peser avant d'échanger.
- C'était lourd et peu maniable (impression de souplesse à la main).
- Assez facile à falsifier (contrepartie).
- Altération au fur et à mesure des échanges.

1.3.2.2 La monnaie métallique

Dés que les échanges économiques ont commencé à se développer avec une extension de la division du travail, et l'apparition des relations internationales régulières, l'apparition d'un nouvel instrument de paiement devient plus qu'indispensable. Au départ, il s'agit des métaux archaïques (cuivre, bronze, fer, etc.) caractérisés par leur abondance et leur poids lourd. Ce qui a provoqué par la suite leurs substitutions par les métaux précieux à savoir l'or et l'argent, ces derniers ont joué un rôle primordial dans les échanges du fait de leur éclat, leur couleur, leur densité, leur aspect et surtout de leur rareté. Ils se travaillent facilement et peuvent être «frappé » avec des marques assez fines et durables. Ils sont homogènes, divisibles et constituables.

⁸ MARIE Delaplace, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2^{ème} Edition, Paris, 2007. P18.

Les pièces métalliques présentent de nombreux avantages :

- Stockage et conservation aisés.
- Grande valeur pour un faible volume.
- Inaltérabilité (elles peuvent ne pas être modifiées).
- Rareté relative.

1.3.3 De la monnaie matérielle à la monnaie dématérialisée

L'histoire économique nous enseigne que la monnaie est passée progressivement d'un support ayant une certaine valeur en soi (or, argent) à un objet dans valeur intrinsèque ou purement symbolique fixée par l'État, se présentant sous une forme de plus en plus dématérialisée.

1.3.3.1 La monnaie papier : les billets de banques ont subi une évolution marquée par les trois étapes suivantes :

- A l'origine, le billet était un simple certificat représentatif d'un dépôt de monnaie métallique. Le montant des billets ne dépasse pas celui du stock du métal.
- Il se transforme en véritable monnaie fiduciaire à partir du moment où l'on émet plus de billets que l'on ne conserve de métal. En effet, on estime que, vu la confiance qui régnait, la conservation des billets en métal ne sera pas demandée en même temps par tous les détenteurs de billets.
- Il prend sa forme actuelle lorsqu'il n'est plus convertible en métal et ne peut être refusé ; l'Etat confère au billet «cours forcé ».

La monnaie fiduciaire avait cependant quelques inconvénients :

- Encombrement : les pièces sont lourdes, difficiles à transporter pour de long voyage.
- risque de perte et de vol.
- leur valeur est limitée par rapport au développement de plus en plus important de commerce.

La monnaie fiduciaire a un pouvoir libératoire illimité : elle donne la possibilité de se libérer d'une dette avec une quantité de monnaie, dans un espace géographique donnée.⁹

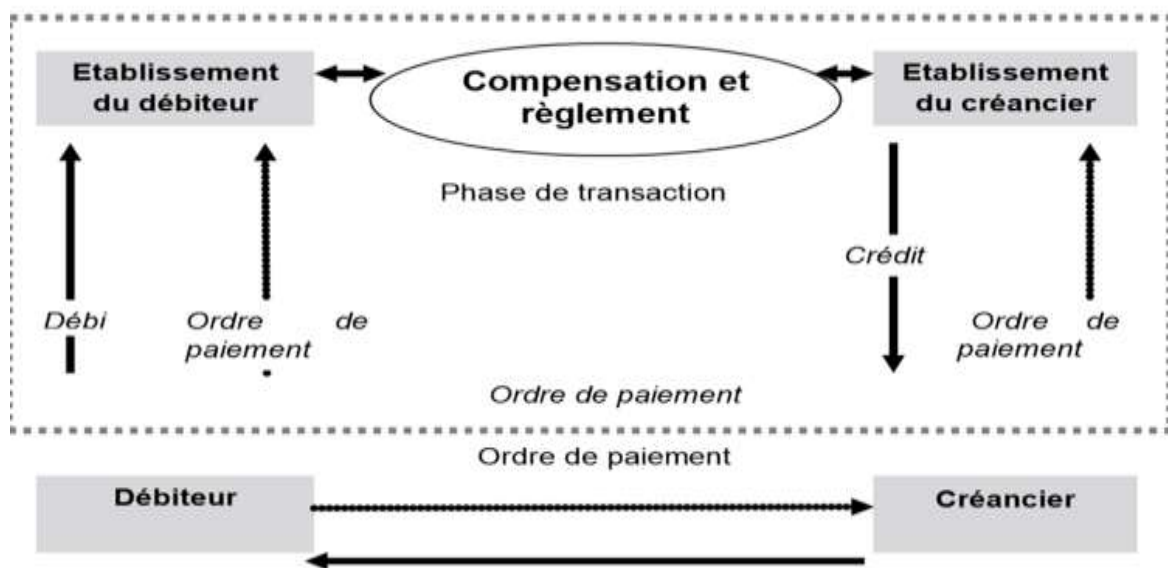
⁹ RUIMY Michel, « Economie monétaire », Ellipses, Paris, 2004. P 15.

1.3.3.2 La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est la monnaie de banque, on l'appelle ainsi la forme de la monnaie consistant en une écriture dans les livres d'une banque, c'est-à-dire le solde positif des comptes à vue (solde créditeur) ouverts auprès des organismes financiers créateurs de monnaie.

Le passage de la monnaie papier à la monnaie scripturale s'est opérée selon le même processus que celui de la monnaie métallique aux billets. De même que la mise en dépôt de l'or (ou argent) avait conduit à l'émission des billets, la mise en dépôt des billets conduira à l'utilisation des dépôts pour effectuer des règlements par écritures. Quatre instruments permettent la circulation de la monnaie scripturale : le chèque, le virement, l'avis de prélèvement et les cartes bancaires.

Schéma N°01 : Les opérations scripturales



Source : <http://www.ecb.europa.eu> consulter le 01/12/2021 à 15h.

A. Le chèque

Le chèque constitue un titre émis par une banque ou un autre organisme assimilé.

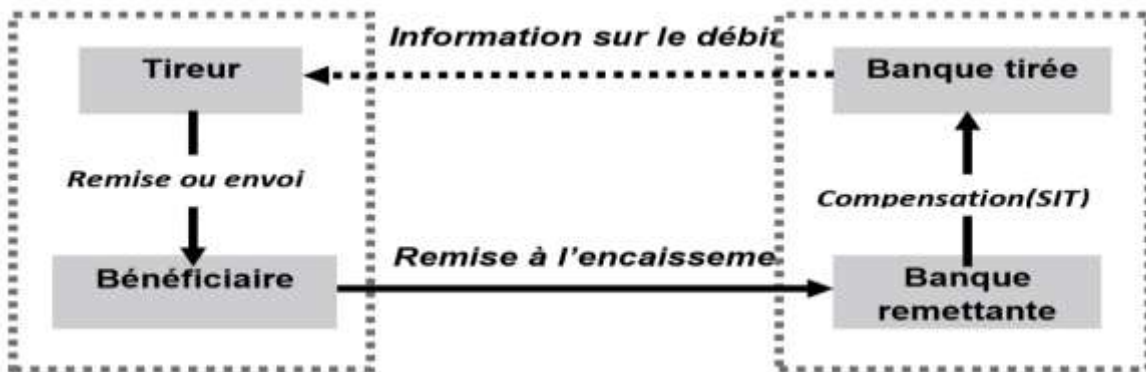
Le chèque extrait, généralement d'un carnet à souche délivré par le banquier, permet à une personne de retirer de l'argent. Il est aussi un ordre adressé par une personne appelée tireur, à un établissement ou une banque nommée tirée, de payer une somme déterminée à une tierce personne appelée bénéficiaire ou porteur. Le chèque permet donc au titulaire du compte :

- ✓ **Le retrait de fonds**
- ✓ **Le règlement des paiements**

Le chèque n'est pas une monnaie, il n'est qu'un support permettant de faire circuler les dépôts à vue transférable. Plusieurs types de chèque sont à distinguer : Le chèque barré, le chèque de caisse, le chèque omnibus, le chèque certifié, le chèque voyage, ...etc.

- ✓ **Le chèque barré** : chèque comportant au recto, deux barres parallèles. Le barrement a pour but de protéger le bénéficiaire en cas de perte ou de vol du chèque ;
- ✓ **Le chèque « omnibus »** : chèque utilisé au guichet lorsque le client n'a pas son chéquier. On dit aussi chèque « guichet » ou chèque « passe-partout ».
- ✓ **Le chèque de caisse** : chèque à soi-même, en vue de procéder à un retrait de fonds ;
- ✓ **Le chèque certifié** : chèque sur lequel la banque tirée par l'émetteur certifie, que la somme indiquée sur le chèque est disponible sur le compte de son client.
- ✓ **Le chèque voyage** : « Ou traveller's chèque est un chèque émis par un établissement de crédit pour permettre au porteur de se faire payer une somme d'argent déterminée auprès d'un établissement ou une succursale de l'émetteur ». ¹⁰

Schéma N°02 : Circuit simplifié du chèque



Source : BOUYALA (R) : le mode de paiement, Edition Revue Banque, Paris, 2005, P 23.

A.1 Les avantages et les inconvénients d'un chèque

A.1.1 Avantage d'un chèque

- ✓ Le moyen de paiement le plus simple a utilisé.
- ✓ Il constitue une preuve de paiement.

¹⁰ PIEDELIEVRE s, « instruments de crédit et de paiement », Edition DALLOZ, Paris, 2010, P249.

✓ Historiquement, il a joué un rôle moteur dans le développement des techniques bancaires.

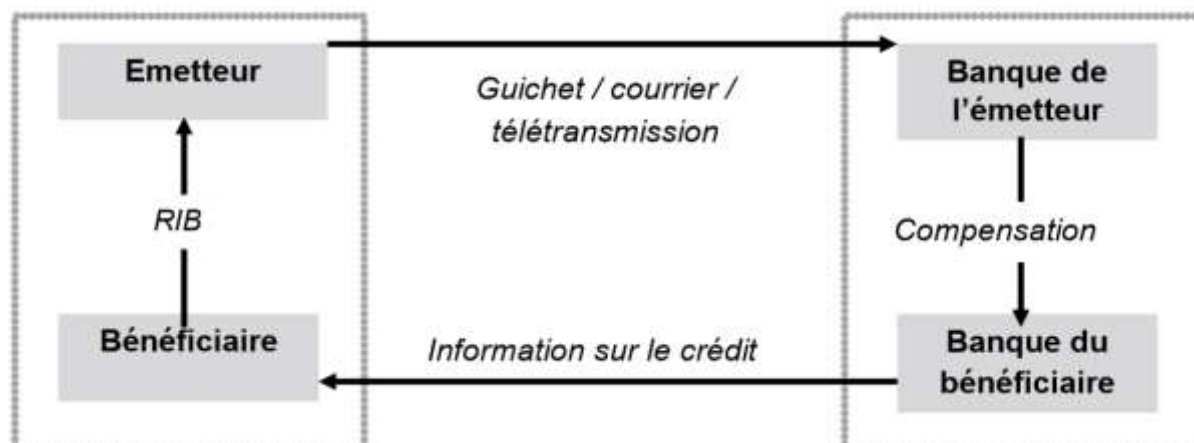
A.1.2 Inconvénient d'un chèque

- ✓ La lourdeur de son traitement.
- ✓ Il s'agit d'un moyen de paiement le plus risqué (le risque de vol, de change, de perdre)
- ✓ Le risque du chèque sans provision pour le bénéficiaire.

B. Le virement

« Le virement est une opération qui consiste à débiter un compte pour en créditer un autre, a condition qu'il soit d'un même montant et d'un même client donc il s'agit d'un virement d'un compte à compte qui constitue le mécanisme de transfert de fonds ».¹¹ Le virement bancaire peut être effectué par télex ou via le procédé SWIFT¹², ce système ne présente pas un moyen de paiement mais réseau de télécommunication privé loué aux administrations qui ont le monopole de télécommunication, géré par un ordinateur.

Schéma N°03 : Circuit simplifié du virement



Source : BOUYALA, (R) :op.cité, P.45.

B.1 Les avantages et inconvénients du virement

B.1.1 Avantages du virement

- Il est peu coûteux, simple, et souple.
- Il ne s'agit pas d'un support papier donc l'impossibilité de perte.
- Universellement utilisé

¹¹ YVES Crozet Bernard Belletane, PIERRE Yves Gomez Benrnard laurant « dictionnaire des banques et bourses », Edition ARMAND COLIN, France 1993, P 45

¹² Le SWIFT consiste en un réseau informatique international qui relie les banques adhérentes entre elles et leur permet d'échanger toutes les informations relatives aux opérations bancaires grâce à l'ordinateur de compensation de la banque centrale.

B.1.2 Inconvénient du virement

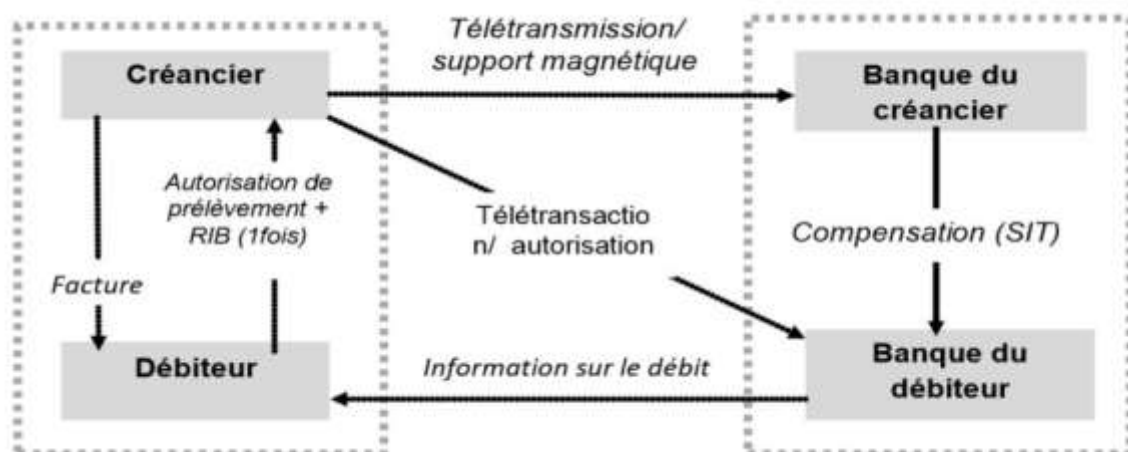
- Hors virement instantané, délai variable
- Gravité des conséquences en cas d'incident de paiement
- Coûts parfois élevés (étranger...)

C. Les prélèvements

« Les prélèvements sont des moyens de paiement à distance, il représente l'un des formes de virement, adopté aux règlements récurrents (impôt, prime d'assurance...) qui sont obligatoires et versés par les employeurs et les salariés destinés à financer la sécurité sociale, qui sont ensuite redistribués sous forme de remboursements ce qu'on appelle prélèvement obligatoire.

En finance certains prélèvements comme la contribution sociale, généralisée et la contribution pour le remboursement de la dette sociale sont prélevés par l'état mais servent au financement de la protection sociale ».¹³

Schéma N° 04 : Circuit simplifié des prélèvements



Source : BOUYALA, (R), op.cité, P.55.

C.1 Les avantages et inconvénients du prélèvement

C.1.1 Avantages du prélèvement

- ✓ Rapidité d'exécution
- ✓ Automatisation des traitements
- ✓ Souplesse et simplicité des opérations

C.1.2 Inconvénients du prélèvement

- ✓ Les frais peuvent être parfois très élevés
- ✓ Insuffisance du risque de prévention

¹³ ALAIN Beitone, Antonie Gazorla, CHRISTIANE Dollo, Anne-Mary Draï « dictionnaire des sciences économiques », Edition ARMAND COLIN 2001, P 267.

- ✓ Risque d'oubli dans la gestion de son budget.

D. Effet de commerce

« Un effet de commerce est un titre négociable qui constate, au profit du porteur, une créance de somme d'argent, et sert à son paiement. Cet effet doit suivre un formalisme très rigoureux pour sa validité et son efficacité. Différents moyen (dont l'escompte)¹⁴ permettent de faire circuler l'effet avec la créance incorporée. Les deux principaux effets de commerce sont la lettre de change et le billet à ordre. L'effet de commerce est un moyen de paiement qui peut s'échanger et partager la garantie de paiement, car il n'est pas attaché à un compte bancaire ».¹⁵

1. **Lettre de change :** « le porteur doit présenter la lettre de change pour le tiré le jour de l'échéance. Si le paiement est effectué d'une manière régulière le tiré sera libéré de la dette dont il était tenu de payer ».¹⁶

2. **Billet à ordre :** « le billet à ordre est utilisé pour reconnaître une dette dont la date de remboursement est bien établie. Il peut faire l'objet d'un endossement pour garantir un paiement, mais lorsque la provision n'existe pas l'endossement du billet ne porte pas le transfert de ma propriété de la provision et peut aussi faire l'objet d'un endossement à titre de procuration ».¹⁷

3. **Le warrant :** « le paiement par le warrant s'effectue par voie d'endossement au porteur du warrant par le propriétaire de la marchandise disposée au jour l'échéance ».¹⁸

D.1 Les avantages et inconvénients d'effet de commerce

D.1.1Avantage d'effet de commerce

- ✓ Repousse le paiement à une échéance ultérieure, évitant le paiement immédiat
- ✓ Facilite la mobilisation des créances des entreprises
- ✓ La lettre de change permet d'éliminer le risque de change

D.1.2 Inconvénients d'effet de commerce

- ✓ La déchéance du débiteur peut entraîner des conséquences lourdes pour lui
- ✓ Risque de perte, de vol et de falsification

¹⁴ L'escompte : une forme de crédit professionnel à court terme qui permet d'obtenir le paiement immédiat d'un effet de commerce.

¹⁵ <http://fr.m.wikipedia.org/wiki/> consulté le 30/10/2021 à 14h.

¹⁶ PIFFARETTI Nadia, « MONNAIE ELECTRONIQUE, MONNAIE ET INTERMEDIATION BANCAIRE », Thèse présentée à la faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg (suisse), le 6 juillet 2000, P54.

¹⁷ PIFFARETTI Nadia, op.cité P55.

¹⁸ Idem.

- ✓ Ne supprime pas le risque d'impayé

E. Les cartes bancaires

« La carte bancaire est un instrument de paiement moderne, apparu avec l'évolution technologique. Ce dernier est donc un précédé de paiement récent, les premières cartes émises en 13967 sont intitulées, cartes bleues, elle permet d'effectuer :

- Des règlements des achats des particuliers de différentes biens et services, fondé sur la présentation d'une carte établie au nom du débiteur par un organisme qui se charge du règlement pour le compte de ce débiteur.
- Des retraits : permettant le retrait de fonds généralement d'un distributeur automatique d'un billet ».¹⁹

« La carte bancaire est un moyen de paiement réellement internationale grâce a l'appartenance de la plupart des grands banques dans le monde a l'un et / ou a l'autre des deux grandes réseaux internationaux que son visa et MasterCard. »²⁰

E.1 Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire

E.1.1 Avantage de la carte bancaire

La carte présente des avantages pour le titulaire, le commerçant et la banque :

Pour le titulaire :

- ✓ Le règlement de ses achats sans manipulation d'espèces ou d'établissement de chèque.
- ✓ Se couvrir contre le risque de retraits frauduleux avec un code dit « le code confidentiel »
- ✓ La faculté d'utilisation de la carte pour retrait d'espèce dans les distributeurs automatiques des banques (DAB).

Pour le commerçant :

- ✓ Eviter le risque de chèque sans provision.
- ✓ Eviter la manipulation d'espèces.
- ✓ Garantie de paiement : le montant de transaction est effectué par la banque du bénéficiaire de la carte.

Pour la banque :

- Les cartes délivrées sont toutes frappées d'une redevance annuelle fixe.
- Les commerçants payent des commissions proportionnelles au montant des facteurs réglées.

¹⁹ BOUYALAN, R, *op.cité*. P 32.

²⁰ *Idem*.

E.1.2 Inconvénients de la carte bancaire

Pour ce qui concerne les inconvénients de la carte, elle est exposée à certains risques tels que la perte et le vol.

1.3.3.3 La monnaie électronique

« La monnaie électronique est un moyen de paiement de plus en plus utilisée. Elle concerne utilisation des cartes de paiement qui permettent les retraits d'argent dans les guichets automatiques et le paiement chez les commerçants. En réalité, il ne s'agit pas d'une nouvelle car c'est toujours une inscription sur un compte bancaire, c'est le support papier qui est transformé par des transferts électroniques.

Donc, l'utilisation de la monnaie dans ce monde développé est caractérisée par un ensemble de moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires ».²¹

1.3.4 Fonctions de la monnaie

Selon Jean-Baptiste Say, la monnaie n'est fondamentalement que « la voiture de la valeur des produits »²² et ne peut de ce fait modifier en rien la réalité des échanges. A partir de cette définition, on peut dire que la monnaie est un moyen de règlement, et un voile qui masque la réalité des échanges. De son côté, David Ricardo écrit que, « on achète des produits avec des produits et services et le numéraire n'est que l'argent au moyen duquel l'échange s'effectue »²³

Depuis Aristote, il est devenu traditionnel d'attribuer trois fonctions à la monnaie : Intermédiaire des échanges, réserve de valeur et unité de compte.

Alors, qu'un bien puisse être considéré comme monnaie ou qu'une monnaie soit utilisable, il (elle) doit répondre au trois fonctions suivantes :

1.3.4.1 La monnaie, un intermédiaire des échanges

« La monnaie est un bien directement échangeable contre tous les autres biens, un instrument de paiement permettant d'acquérir n'importe quel bien ou service et elle représente un actif liquide²⁴, elle est un instrument de règlement d'une transaction ou d'une dette. Donc, la monnaie élimine les couts de transactions car elle permet d'éviter ceux afférents à la

²¹ RUIMY Michel, *op.cité*, P 21.

²² A.Benassy, C.Benoit, et P.Jacquet, « *Politique économique* », Edition de Boeck, Belgique, 2009, P 53.

²³ P.Lehman, « *La politique monétaire : institutions, instruments et mécanismes* », Edition la voisier, Paris, 2006, P 54.

²⁴ C'est la capacité d'un actif à divers biens, la monnaie est acceptée de fait dans les paiements. On dit qu'elle constitue la liquidité par excellence (échange abélie parfaite).

recherche de partenaire, à l'attente et au transport et elle définit pour chaque bien une valeur précise.

Plus généralement, avec cette fonction, la monnaie doit être définie comme un moyen de règlement :

- Indéterminé : c'est-à-dire qui permet d'acquiescer n'importe quel bien ou service et de régler n'importe quelle dette.
- Général : c'est-à-dire admis par tout le monde et en toutes circonstances dans un espace donné, ou dans une communauté de paiement.
- Immédiat : c'est-à-dire que le simple transfert de cet instrument de paiement entraîne d'une manière définitive l'extinction de la dette ».²⁵

1.3.4.2 La monnaie, unité de compte (étalon de valeur)

« La monnaie sert à compter et à examiner la valeur d'un bien, c'est un instrument de mesure de valeur dans une économie. Elle permet donc de comparer la valeur des différents biens économiques, chaque bien et service est évalué par un prix d'échange qui représente la quantité de monnaie qu'un individu doit fournir en contrepartie de l'acquisition de ce bien. Cette fonction permet aux agents économiques d'obtenir une information claire et pas coûteuse sur l'objet de leur échange. La fonction d'unité de compte n'est toutefois pas suffisante pour dire qu'un bien est une monnaie et il faut que celui-ci soit utilisé dans les transactions ».²⁶

1.3.4.3 La monnaie, un instrument de réserve

La monnaie permet de constituer des encaisses à utiliser pour des dépenses futures. Cela permet aux agents économiques de différer leurs décisions d'investissement dans le temps. Ce qui signifie un transfert de pouvoir d'achat dans le temps. Cependant, en période de hausse de prix, la monnaie ne permet pas transférer un pouvoir d'achat dans le temps. En période d'inflation, un stock de monnaie constitué perdra de sa valeur sous l'effet de la hausse des prix. Il est préférable de posséder des titres un peu moins liquides, mais dont la rémunération offerte compense une partie de la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation.

²⁵ VALERIE Lelievre, RAIMBOURG Philippe, « la monnaie », Bréal, rue de Rome, 1991, P 33.

²⁶ VALERIE Lelievre, *op.cit.*, P32.

Section 02 : La monnaie électronique « La monétique »

Depuis les années soixante-dix, les établissements de crédit ont recherché l'abaissement des coûts relatifs à la gestion des dépôts et à la gestion des dépôts et à leur mobilisation par les instruments de paiement scripturaux, grâce à l'automatisation des procédures. Celle-ci a visé concomitamment les traitements internes aux établissements et les relations interbancaires, à travers les systèmes de paiement. Les évolutions technologiques récentes et les perspectives de développement du paiement à distance sur les réseaux de communication à forte capacité permettent d'envisager de nouveaux modes de paiement, confondus, parfois abusivement, sous le terme de « monnaie électronique ».

Portant de la notion traditionnelle de prépaiement, la présente note s'attache à éclairer en quoi le phénomène, qui ne constitue qu'une étape complémentaire d'un processus déjà connu, pose néanmoins une série de questions nouvelles, non encore résolues.

La monnaie électronique est issue à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication qui permettant de produire, transformer ou d'échanger de l'information et en quantité importante en temps réel ou dans les délais très court.

2.1 Définition de la monnaie électronique

2.1.1 La monétique est « l'ensemble des techniques électroniques, informatiques, magnétiques et télématiques permettant d'effectuer des transactions des transferts de fonds (Carte interbancaire, virement électroniques, ...) ».²⁷

2.1.2 Selon le dictionnaire Larousse : « est l'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires. La monétique assure notamment la gestion des cartes bancaires, la distribution automatique de billets ainsi que le système électronique de transfert d'information ou de fonds. »²⁸

2.1.3 Selon la banque centrale européenne (BCE) : « la monnaie électronique est une réserve de pouvoir d'achat enregistrée sur un support technique, peuvent être réalisée à des fin de paiement qui n'implique pas nécessairement l'utilisation du compte bancaire dans les transactions, mais sert d'instrument pré chargé aux porteurs ».²⁹

²⁷ HASHEM SHERIF M. et SERHROUCHNI A., « La monnaie électronique : Système de paiement sécurisé », Edition EYROLLES, Paris, 1999, P 405.

²⁸ Petit Larousse, Ed Larousse, Paris, 2005.

²⁹ ZOLLINGER Monique, « monétique et marketing », édition Vuibert, Paris, 1989, P10.

2.1.4 Selon PLIPHON.D : « la monnaie électronique peut être définie comme l'ensemble des techniques informatiques, magnétique, électronique et télématiques permettant l'échange de fonds sans support de papier ». ³⁰

2.1.5 Selon la définition du conseil économique et social : « la monnaie électronique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétique, électronique, et télématique permettant l'échange de fonds sans support papier et impliquant une relation tripartite entre les banques, les commerçants et les consommateurs ;

2.2 Evolution (émergence) de la monnaie électronique

« La monnaie électronique est apparue au début des années 1990. Très tôt, les banques centrales de l'union européenne se sont préoccupées des conséquences de son développement pour le système financier en général. Un premier rapport fut publié en mai 1994 par l'institut monétaire européen (IME), précurseur de la banque centrale européenne (BCE), alors que la monnaie électronique n'existait qu'à l'état embryonnaire, et sous la seule forme des cartes prépayées. La principale conclusion du rapport fut que la monnaie électronique devrait être émise par des entreprises ayant le statut d'établissement de crédit.

En dehors de l'Europe, certaines banques centrales sont cependant arrivées à des conclusions différentes. C'est ce qui a amené les banques centrales de l'Union européenne à poursuivre leur réflexion alors même que certains projets de monnaie électronique commençaient à se développer et à être mis en œuvre. Ce sont ces nouvelles réflexions qui ont conduit à la publication d'un rapport sur ce sujet par la BCE en août 1998.

Il est de préciser que la définition de la monnaie électronique n'est pas encore unanimement acceptée. Pour la BCE, il y a monnaie électronique lorsqu'est électroniquement stockée sur un support technique une valeur monétaire qui peut être utilisée aux fins de paiement à des entités autres que l'émetteur. Ceci n'implique pas nécessairement l'utilisation de comptes bancaires mais suppose par contre l'usage d'un instrument de paiement pré chargé, au porteur ». ³¹

2.3 Les formes de la monnaie électronique

Il existe trois types de monnaies électroniques :

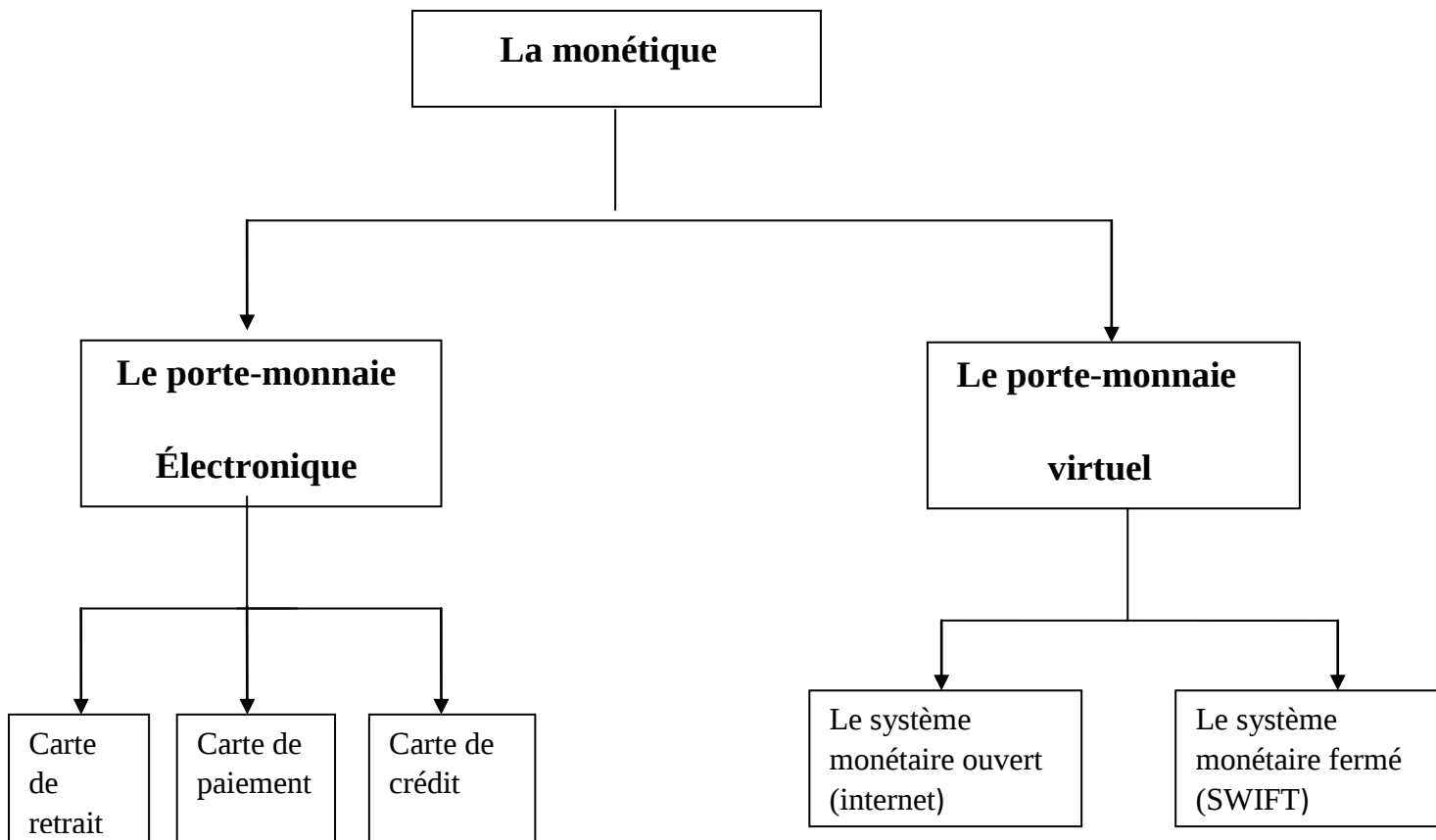
- la banque électronique ;
- porte monnaie électronique (PME)

³⁰ PLIPHON. D « la monnaie et ses mécanismes », La DECOUVERTE, Paris 2003, P17.

³¹ Jean-Michel GODEFFROY et Philippe MOUTOT « Monnaie électronique enjeux prudentiels et impact sur la politique monétaire », Revue d'Economie Financière.

- Porte monnaie Virtuel (PVM)

Schéma N°05: la monétique



Source : BOUNIE David, « Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électronique », revue- économique 2000/2001.

2.3.1 La banque électronique (E-Banking)

« Le secteur bancaire et financier a connu de profondes mutations ces vingt dernières années, se traduisant notamment par un renforcement important de l'intensité concurrentielle. Dans ce contexte plus difficile, les banques doivent trouver des solutions pour rester compétitives, soit en diminuant leurs coûts, soit en tentant de se différencier de leurs concurrents, et l'innovation apparaît alors comme une nécessité stratégique. L'innovation permet en effet de lancer de nouveaux produits sur le marché qui peuvent fournir à une banque pionnière une avance sur ces concurrents. L'intégration, en amont, de nouvelles technologies permet également souvent de diminuer les coûts d'exploitation.

Grace aux technologies de réseau, la dématérialisation des opérations ainsi la gestion des informations devient alors possibles, engendrant une transformation des métiers et des services.

L'introduction des TIC au milieu des années quatre-vingt-dix provoque une vague de changements : naissance de l'e-banque qui implique de repenser la relation au client mais aussi accroissement des échanges interbancaires ».³²

2.3.1.1 Définition d'E-banking

Les banques ont toujours été à la pointe de la technologie pour améliorer la mobilisation de leurs produits et services. Elles ont au fil du temps utilisé l'électronique et réseaux de télécommunication pour offrir une large gamme de produits à valeur ajoutée. E-banking offre d'énormes avantages aux consommateurs en termes de la facilité et coût des transactions. Plusieurs définitions sont données par différents analystes mais toutes reposant sur l'application des transactions à partir des supports électroniques différentes.

« Stamoulis (1994) définit la banque électronique ou E-banking comme un canal de distribution et de livraison des services financiers par voie de communication multimédia, d'une façon globale et moins coûteuses.

Selon Diniz (1994), e-banking est un service fourni par plusieurs banques, il permet aux clients de mener des transactions bancaires à travers l'internet en utilisant un PC, mobiles, etc. »³³

Le client pourra :

- Avoir accès aux comptes, tous les jours, même le Week-end ;
- Voir les bilans directement, et savoir la position de chèques, des cartes de crédits, des comptes de placement sur le marchés monétaires ;
- Transférer les comptes entre les comptes ;
- Télécharger des informations directement à travers les relevés, les rapports et aussi par courrier électronique ;
- Recevoir et payer les factures on-line ;
- Avoir un accès à la base de données des banques ;
- Avoir des conseils boursiers, comparaison des services bancaires ;
- Visualiser l'image scannée des chèques encaissés ;

Villattes (1997) définit la banque à distance comme toute activité bancaire destinée à un client ou à une prospection se déroulant à partir d'un point de service électronique en utilisant un système de télécommunication tel que le réseau téléphonique public ou internet.

³² LAZREG Mohammed, *op. cite*, P 28.

³³ Oussama Chencheh, *Les déterminants de l'adoption de l'E-banking par les institutions financières, mémoire de maîtrise, Université du Québec Montréal, 2011, Page 29.*

Selon FDIC (Fédéral Deposit Insurance Corporation 1998) l'e-banking peut être divisé en trois catégories, selon le degré de sa fonctionnalité. Le premier rang est un système qui permet simplement de fournir des informations générales publiées, et il permet la transmission des courriers électroniques non sensitifs (Système formé seulement d'information), à travers ce système le publiant (la banque) définit les informations valables sur le site web.

Le deuxième rang du système est un système interactif qui permet aux utilisateurs de partager des informations) ; un site web bancaire qui permet aux clients d'octroyer prêts on-line ou de déposer des fonds dans le compte est un exemple de système de transfert des informations électroniques.

2.3.2 Le porte-monnaie électronique

Le porte monnaie électronique, également dit portefeuille électronique, couvre deux réalités différentes :

Soit un dispositif qui peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur des terminaux de paiement. Il se présente actuellement sous forme de carte bancaire prépayée avec ou sans puce.

Soit un dispositif sécurisé installé sur des appareils électroniques portables (téléphones mobiles principalement) permettant d'initier un virement de son compte vers celui d'un fournisseur, via un terminal de paiement installé en magasin. Dans ce cas il s'agit d'un contesté, l'appareil ne contenant pas de monnaie mais permettant simplement d'accéder à son compte bancaire de façon sûre.

2.3.2.1 Principe de fonctionnement du PME

Le principe de fonctionnement du PME concrète l'idée d'élargissement du champ d'utilisation de la carte prépayée mono prestataire.

La mise en place de PME peut se traduire par l'utilisation d'une nouvelle génération de carte, ces cartes portent une bande magnétique au recto, mais présente également une puce électronique au verso.

Les titulaires n'auront qu'à glisser leurs cartes dans le distributeur et introduire le numéro et le montant de la somme à retirer. S'il s'agit d'un achat avec la carte, la contre-valeur se chargera sur leur carte à puce et diminuera à chaque achat ou à chaque opération.

Le client ayant un pouvoir d'achat égal au solde de sa carte devra dès l'épuisement de son stock monétaire, s'il désire à nouveau s'en servir, procéder au rechargement de la carte soit par l'opération du retrait par carte bancaire ou par la carte porte-monnaie électronique

elle-même, si elle contient le numéro d'identification du client, par l'opération de chargement de la carte PME.

2.3.2.2 Avantages et inconvénient du PME

A. Avantages

L'avantage principal du PME pour les consommateurs est son côté pratique. L'utilisation de ce dernier pour le règlement des achats de petit montant tels que les journaux, le café ou les articles des distributeurs automatiques, réduit considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions. De plus, le PME, contrairement au chèque ou aux cartes de paiement pour les paiements de petits montants, fonctionne indépendamment du compte bancaire ce qui offre au porteur l'avantage de la confidentialité dans les opérations.

D'un autre côté, le PME permet, pour les commerçants, un gain de temps et d'argent dans les opérations et dans la manipulation des espèces tout en assurant la garantie du paiement. En effet, les commissions prélevées sur les paiements effectués par carte prépayée sont relativement faibles comparées à celles prélevées sur les paiements par carte de paiement classique fonctionnant, la plus part du temps, en mode on-line.

B. Inconvénient

Comme pour toute nouvelle technologie, la question d'éventuels pièges surgit dans la plus part des cas. Le problème de « défaillance technique » des terminaux de paiement ou des cartes elles-mêmes pourrait constituer un véritable inconvénient tant pour les consommateurs que pour les commerçants

2.3.3 Le porte monnaie virtuel (PMV)

Le principe du porte monnaie virtuel est un service en ligne qui permet de réaliser des achats en ligne ou des paiements entre particuliers sans communiquer ses coordonnées bancaires autrement pour créditer son porte monnaie. Ce dernier est crédité par carte bancaire et peut ensuite être utilisé pour règlements avec une adresse email et un mot de passe.

« Le PMV correspond à des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts (internet) dans ce cas, le réserve de fonds préalablement constitué n'est pas matérialisée dans une mémoire informatique c'est-à-dire le disque de micro-ordinateur ».³⁴

2.3.3.1 Le fonctionnement de PMV

Le porte-monnaie virtuel contient une monnaie électronique portant la signature numérique de l'établissement émetteur, qui a utilisé à cette fin une clé de cryptage

³⁴ CHRISTIAN Gavalda, JEAN Stoufflet, « Instruments de paiement et de crédit », Edition Litec, Paris, 2001.

confidentielle. Cette monnaie est transmise au client, qui peut s'en servir pour payer électroniquement les biens et services partout dans le monde. Au moyen d'internet et à partir de son ordinateur personnel, l'utilisateur demande de la monnaie électronique en entrant en communication avec sa banque en certifiant qu'il est le titulaire de compte, en li présentant les informations confidentielles.

Une fois cela est fait, l'utilisateur présent à sa banque « virtuelle » sa demande, à l'aide d'une clé cryptage aléatoire, il émet un billet virtuel dans une enveloppe numérique protégée.

L'utilisateur peut, alors télécharger la monnaie électronique de sa carte intelligente à l'aide d'un périphérique semblable à un guichet automatique, ou bien il peut transférer ou dépenser cette monnaie sur internet avec d'autre cyber-clients de la banque virtuelle, comme il le fera pour un message transmis par courrier électronique.

Les bénéficiaires n'ont qu'à mémoriser la monnaie électronique, et à ajouter un moyen de leur ordinateur le code d'identification de leur compte ; ils peuvent alors télécharger dans une « carte intelligente » ou la transférer dans leur compte bancaire.

D'après son fonctionnement, le porte-monnaie virtuel paraît très intéressant et très efficace puisqu'il permet pour les clients d'effectuer des paiements de toutes sommes, petit ou gros à domicile à toute heure sans avoir à se déplacer contrairement au porte-monnaie électronique qui se réalise pour les faibles montants.

2.3.3.2 Les avantages de PMV

A. Pour les consommateurs

- ✓ Effectuer des paiements de petits ou gros montant à domicile et à toute heures sans avoir déplacé ;
- ✓ Effectuer des achats spontanés
- ✓ Réaliser des transactions en temps réels ;
- ✓ Favoriser la mise en rapport direct entre clients et fournisseurs ;

B. Pour les commerçants

- ✓ Faible cout de télécommunication ;
- ✓ Elargir le cible de clientèle pour vendre au niveau mondiale ;
- ✓ Exporter plus efficacement des produits nationaux ;
- ✓ Développer le commerce électronique;

2.4 Les caractéristiques de la monnaie électronique

La monétique et les technologies qui lui sont associée aujourd'hui sont très largement répondues dans les utilisations de la vie quotidienne grâce aux caractéristiques suivantes :

- L'instrument de paiement monétique réduisant les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle au total de la monnaie.
- La monnaie électronique est adoptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité de paiement (cas de cartes prépayées ou PME).
- La monnaie électronique conserve l'anonymat. Elle assure la discrétion qui n'assure pas la monnaie scripturale.
- Les nouveaux moyens de paiement (carte, PME) ont leurs propre de sécurisation soit pour le paiement de proximité ou à distance. A l'inverse de l'argent liquide qui utilise seulement une sécurité physique, la monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données.

2.5 Les différentes générations de la monnaie électronique³⁵

2.5.1 La monnaie électronique « 1G » (de première génération)

La « carte plastique » ou « carte magnétique » est apparue aux USA pendant la décennie 1960 et ne permettait alors à son porteur que de tirer sur un compte de dépôt à vue chez le banquier.

Plus tard, cette carte a été dotée d'une puce électronique, elle permettait au titulaire du compte de débiter au profit d'un commerçant la somme nécessaire pour effectuer le paiement de son achat. Le commerçant fait lire la carte par un appareil dénommé « lecteur » et saisie la somme convenue sur le clavier de ce dernier, lequel permettra de faire débiter le compte via un réseau matériel de communication constitué, d'une part, par des lignes téléphoniques ou des câbles spéciaux et d'autre part, par des comptes bancaires. Toute cette opération s'effectuant sans les moindres écritures comptables ou papier.

Cette procédure de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire ou de régler les transactions commerciales, au moyen de la carte bancaire (à piste magnétique ou à puce électronique), est considérée comme étant la première génération de monnaie électronique.

³⁵ Georges LANE « La monnaie est-elle une monnaie virtuelle ? » Centre de recherche de théorie économique J.B.Say Université Paris IX Dauphine, 1999, P7.

On peut préciser que, quand il s'agit d'une carte à piste magnétique, on a affaire avec la forme « 1G1 » et, quand il s'agit d'une carte à puce, on a affaire avec la forme « 1G2 ».

2.5.2 La monnaie électronique « 2G » (de deuxième génération)

Depuis sa création, dans la décennie 1970, la carte à puce a beaucoup évolué, désormais, elle recèle la monnaie « numérique » donnant ainsi naissance à la deuxième génération de monnaie électronique. On en distingue trois catégories :

A. La carte à puce « porte-monnaie » : résultat de l'application d'un premier ensemble de normes techniques, la puce électronique peut contenir des "signes informatiques" ou encore des "unités électroniques" correspondant aux unités de monnaie codées numériquement et non analogiquement comme sur le papier (chèques et billets de banque). Quand tel est le cas, la carte à puce n'est plus un moyen de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire, mais le dépôt lui-même, à savoir un dépôt "non bancaire", une quantité de monnaie numérique. En raison de ces règles techniques, la carte à puce est à cheval entre la monnaie "1G" et la monnaie "2G" à laquelle elle donne en définitive naissance ;

B. La carte à puce « porte-monnaie » convertible : dans certains cas, la carte « portemonnaie » est finalisée par l'achat possible d'un ou plusieurs biens donnés, c'est la carte prépayée ou la carte porte-monnaie convertible. Elle est achetée « pleine », à un prix en monnaie, à l'ensemble que forment les commerçants en jeu, pour pouvoir acheter leurs biens, et sera ainsi déchargée sur leurs lecteurs de cartes. Eventuellement, le détenteur pourrait en faire un autre usage. En effet, plutôt que de la décharger, il préférerait utiliser la carte elle-même comme homologue de la coupure de billet ou du chèque de même valeur faciale, en paiement d'autres biens.

C. La carte à puce « porte-monnaie », convertible-rechargeable : dans certains cas, la carte à puce est toujours un dépôt finalisé rechargeable, mais elle peut aussi être (re)chargée.

En effet, chaque détenteur de carte peut (re)charger la puce non seulement contre de la monnaie versée aux commerçants (monnaie fiduciaire), mais encore contre d'autres cartes à puce prépayées et, par conséquent, non utilisées pour leur cible de biens.

2.5.3 La monnaie électronique de troisième génération (monnaie « 3G »)

Les formes précédentes de la monnaie 2G ont en commun une relations, plus ou moins complexe, le particulier et la banque ou le commerçant et qui respectent des règles techniques et juridiques précises.

Désormais, avec les progrès réalisés en matière d'informatique et de télécommunications, les unités électroniques ne sont plus enfermées dans une carte plastique mais dans une zone du disque dur de l'ordinateur personnel (PC) à partir duquel elles seront chargées. Pour charger le disque dur de l'ordinateur personnel, il suffira de connecter l'ordinateur à l'ordinateur du banquier. Et pour le décharger, il suffira de le connecter à l'ordinateur du Commerçant chez lequel le bien sera acheté ou à celui de la banque.

Section 03 : La monétique : un panorama international

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement.

Avant d'aborder l'activité de monétique en Algérie, il nous a paru judicieux de présenter, d'abord, un petit aperçu sur le développement de la monétique en France et chez nos voisins maghrébins.

3.1 La monétique en France

En France, la conception du système de paiement par carte puis son développement par les banques débutent dès la fin des années soixante, dans un contexte de banques nationalisées pour la plupart et caractérisé par trois facteurs majeurs :

- ✓ Un taux de bancarisation des français en très forte progression, sous la pression des pouvoirs publics, avec pour conséquence un accroissement extrêmement rapide du nombre de chèques émis dont le traitement était relativement coûteux (le non-échange des vignettes et le traitement de l'image cheque ne se sont généralisés qu'en 2002), sans compter la gratuité du chèque ;
- ✓ La réponse, apportée tout d'abord pour le développement de technique de lecture optique des documents, puis par l'utilisation de nouvelles technologies telles que les pistes magnétiques, pour stocker sur un support normalisé les informations nécessaires à l'identification, et dans les années quatre-vingt-dix la généralisation progressive de la puce ;
- ✓ La menace perçue de la concurrence de cartes accréditives américaines, à vocation internationale, Diner's Club et surtout American Express, deux sociétés très craintes dans les années soixante-dix et quatre-vingt.

Alors, depuis l'apparition de la carte de paiement dans les années 70, les comportements des français en matière de détention et l'usage des moyens de paiement ont considérablement

évolué. L'usage de la carte de paiement s'est développé au détriment du chèque et des espèces.

3.2 Les principales étapes du développement de la carte en France :

En France, la conception du système de paiement par carte puis son développement par les banques débutent dès la fin des années soixante :

✓ **1967**, Six banques (Crédit lyonnais, Société générale, BNP, Crédit du nord, CCF, CIC) s'associent pour lancer l'émission de la carte bancaire de paiement « Carte Bleu » et constituer un réseau de points de vente acceptant ce nouvel instrument de paiement.

✓ **1971**, mise en service des premiers distributeurs automatiques de billets (DAB). Ils lisent la piste magnétique des cartes. La clé d'accès est la carte pour les banques « bleues » qui décident l'ouverture de leurs distributeurs aux porteurs de la carte bleue, émise par les autres établissements adhérant au Groupement ; c'est une nouvelle étape dans l'interbancaire. Le groupement d'intérêt économique (GIE) carte bleue réunit alors soixante et onze membres.

✓ Pour leur part, le Crédit agricole et le Crédit mutuel lancent chacun leur carte de retrait pour accéder à leurs propres réseaux d'automates.

✓ **1980** ; Premiers terminaux de paiement électronique chez les commerçants, à l'initiative concomitante, mais concurrente, du GIE Carte Bleue et du Crédit Agricole.

✓ Création, par ailleurs, du « GIE carte à mémoire » chargé d'explorer les possibles applications bancaires de la carte à puce, dont les brevets ont été déposés quelques années plus tôt (1974) par Roland Moreno.

✓ **1993** ; Toutes les cartes de paiement émises par les banques françaises étant désormais dotées d'une puce, instauration du contrôle du code confidentiel lors de tout paiement.

✓ **1994** ; Décision de migrer de la puce définie par la communauté Carte bancaire (masque BO') vers la puce EMV (Europay, MasterCard, Visa), qui assure l'interopérabilité au niveau mondial et permet de développer des services autres que le paiement et le retrait.

✓ **2000** ; Les deux projets de porte-monnaie électronique, Médéus et Monéo, décident de s'unifier et commencent à être déployés régionalement.

✓ **2001** ; les distributeurs automatiques de billets lisent la puce des cartes bancaires.

✓ A cette date, la carte semble promise à de nouveaux développements dans trois domaines, qui dix ans après n'ont pas décollé :

- ✓ Le PME (porte-monnaie électronique) destiné à se substituer aux espèces pour les paiements de proximité de faible montant, s'est avéré un échec commercial ;
- ✓ La carte a toujours du mal à s'adapter pour améliorer la sécurité du paiement en ligne, avec un faible développement de 3D Secure, alors même que le volumes du commerce électronique ont explosé durant les dix dernières années, prouvant que cette sécurisation n'était finalement pas une condition nécessaire au décollage du commerce électronique ;
- ✓ Les cartes multi-applicatives (grâce au standard EMV), qui permettent d'associer des applications bancaires et non bancaires (fidélisation, téléphonie, tickets électronique...) sur une même puce, n'ont jamais décollé. Elles commencent cependant à être utilisées, mais uniquement par les banques pour émettre des cartes débit/crédit.
- ✓ **2008** ; MasterCard Europe et Europay France annoncent l'intégration de leurs activités opérationnelles respectives en France, à travers la création de la société MasterCard France, une opération qui s'inscrit dans la continuité de la fusion des réseaux MasterCard et Europay International réalisée en 2002.
- ✓ Dans le même temps, le réseau Visa Europe, devenu depuis 2007 une association détenue par ses membres, 4600 banques européennes, annonce son intention de fusionner ses activités en France avec celles de Carte Bleue. Cette absorption de la Carte Bleue par Visa Europe a été réalisée en **2010**.

3.2.1 Evolution de la monétique en France :

Le paysage français des moyens de paiement est en constante évolution et celle-ci semble aller en s'accélération. Le chèque et les espèces, qui étaient les seuls moyens de paiement de masse dans les années 1970, ont vu leur part décroître sensiblement au cours des années 1980 et 1990, parallèlement à l'accroissement de la diffusion des cartes bancaires et à la montée en puissance des prélèvements et des virements. Les cartes, essentiellement utilisées à l'origine pour retirer des espèces dans les distributeurs automatiques de billets, ont vu leur utilisation s'intensifier au fur et à mesure du développement du parc des commerçants acceptant ce moyen de paiement. La progression du recours à la carte s'est accélérée à partir de 1984 avec la mise en place de l'interbancaire, qui paraît aujourd'hui « naturelle » aux consommateurs mais qui est pourtant récente et spécifique à la France, ce dont la plupart des utilisateurs n'ont pas conscience.

Chapitre I : Evolution et développement de la monnaie ; la monnaie électronique

Evolution du nombre de paiements et de retraits du réseau des cartes bancaires « CB » en France 2013-2019

Tableau n°01 : Montant des transactions (en milliards d'euro)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paiements	379,0	394,8	405,7	422,7	439,2	464,0	493,5
Retraits	117,2	118,9	118,9	120,1	125,5	125,8	125,8
Total	496,3	513,2	524,6	542,8	564,6	589,8	619,3

Source : <http://fr.statista.com> consulter le 19/11/2021 à 10h.

Tableau n° 02 : Nombre de transaction (en milliards d'euro)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paiements	8,2	8,7	9,2	9,9	10,5	11,4	12,4
Retraits	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3
Total	9,7	10,2	10,6	11,3	11,9	12,7	13,7
Paiement moyen en euro	46,3	45,4	44,4	42,9	41,8	40,8	40,0
Retrait moyen en euro	79,3	79,7	82,2	85,0	89,9	94,1	97,0

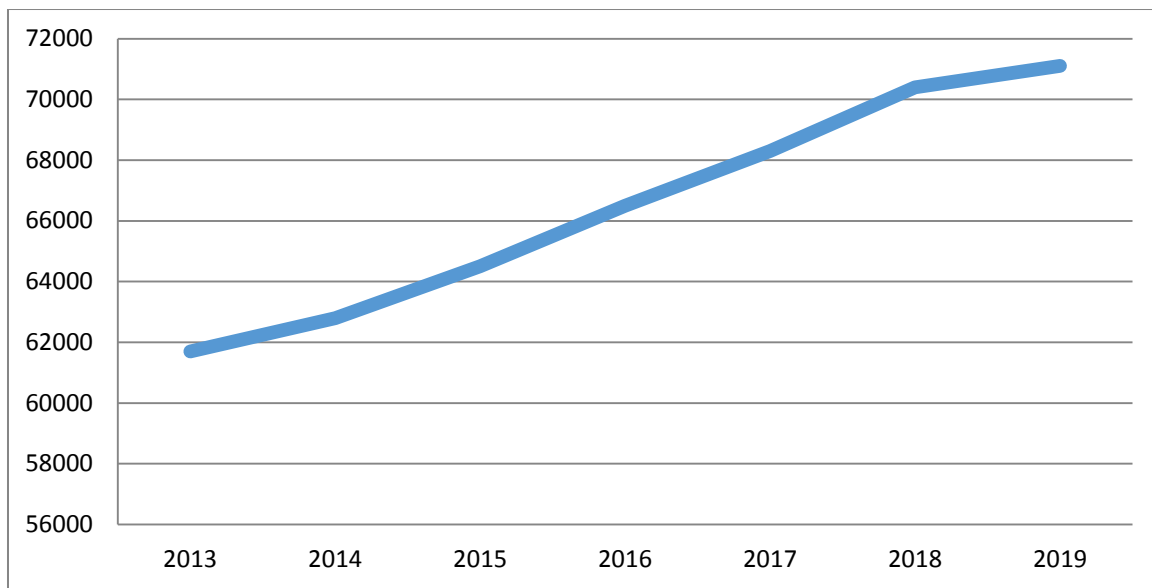
Source : <http://fr.statista.com> consulter le 19/11/2021 à 10h.

Tableau n°03 : Nombre de cartes et de transactions par carte CB

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paiement/carte/an	132,6	138,6	141,9	148,3	153,8	161,6	174,1
Retraits/carte/an	24,0	23,7	22,4	21,3	20,5	19,2	18,3
Parc de cartes CB (en milliers d'euro)	61,7	62,8	64,5	66,5	68,3	70,4	71,1

Source : <http://fr.statista.com> consulter le 19/11/2021 à 10h.

Figure N°01 : Nombre de carte en France (en millier)

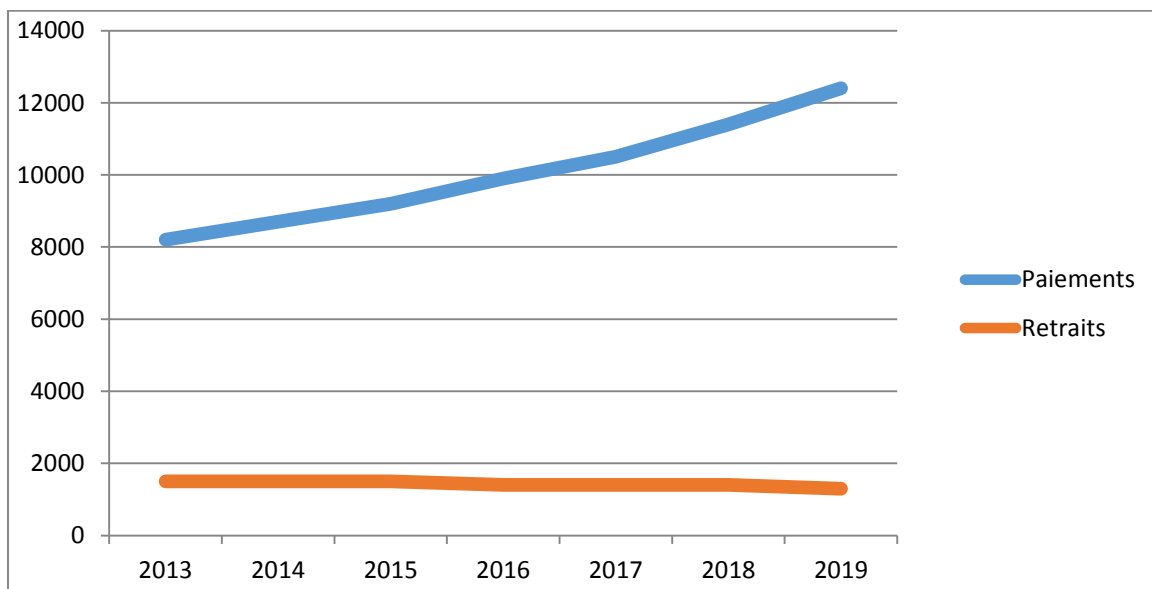


Source : réalisé par nos soins selon les données du tableau n°03.

Ainsi en 7ans, le nombre de carte CB à augmenté, moins de 61 million de cartes en 2013, plus de 71 million en 2019.

Le graphique suivant illustre l'utilisation des cartes à travers ses deux fonctions principales, le retrait et le paiement :

Figure N°02 : Nombre de transaction par carte bancaire (en million d'opération)



Source : réaliser par nos soins selon les données du tableau n°02.

Chapitre I : Evolution et développement de la monnaie ; la monnaie électronique

En 2017, 10.5 milliards de paiements par cartes ont été enregistrés, soit un montant total de 439,2 milliards d'euros. Les dépenses des ménages, tous secteurs confondus, s'élèvent à 11900 milliards d'euros.

Coté retrait, en 2017 affiche un chiffre de 1,4 milliards d'opération de retrait par carte pour un montant de 125,5 milliards d'euros.

Fin 2019 les opérations de retrait sont atteints un chiffre de 1,3 milliards pour un montant de 125,8 milliards d'euros.

Tableau N°04 : Nombre de terminaux de paiement électronique en France de 2013 à 2019

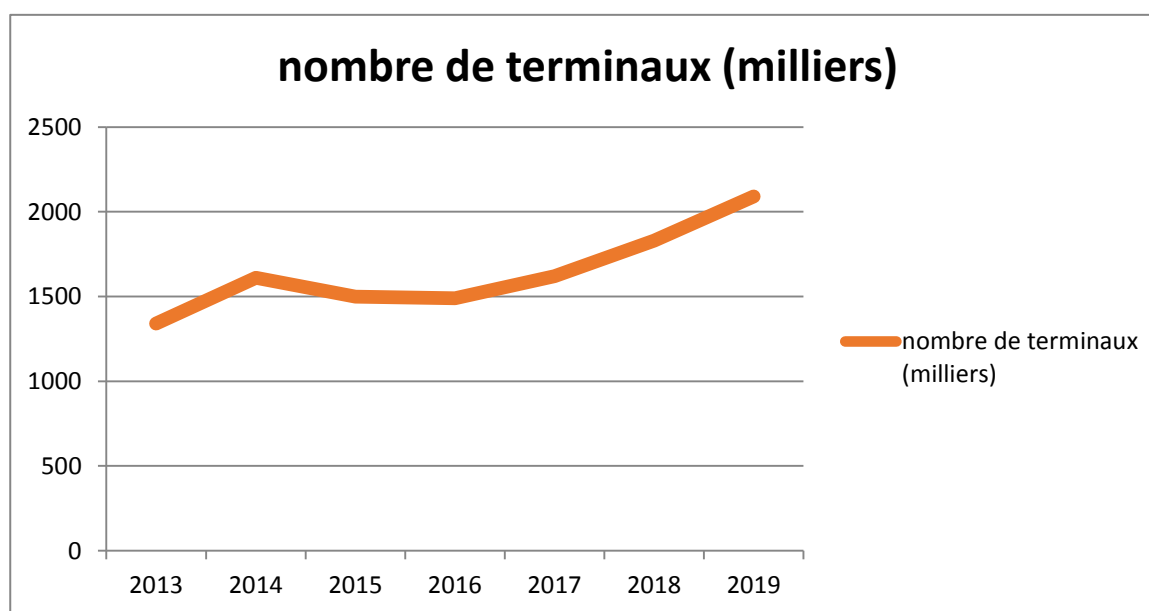
caractéristique	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de terminaux (milliers)	1,34	1,61	1,50	1,49	1,62	1,83	2,09

Source : www.fr.statista.com consulté le 19/11/2021 à 17h.

D'après le tableau cité ci-dessus, on observe ainsi qu'en 2019, il y avait plus de deux millions de terminaux de paiement électronique en France.

Les résultats du tableau précédent intitulé le nombre de terminaux de paiement électronique en France nous allons les représenter graphiquement comme suit :

Figure N°03 : Nombre de terminaux de paiement électronique en France de 2013 à 2019



Source : réalisé par nos soins d'après les données du tableau n°04.

3.2 La monétique au Maghreb

Le secteur bancaire de la majorité des pays africains reste encore largement sous équipé. Seuls quelques pays sont bien avancés en ce domaine comme le Maroc et la Tunisie. L'expérience de la monétique dans ce pays, a démontré que les systèmes électroniques de paiement ne sont pas une mode à suivre mais une nécessité sur le plan économique.

3.2.1 La monétique au Tunisie

« L'histoire de la monétique en Tunisie remonte aux années 70. Étant un pays fortement touristique, la clientèle étrangère réclamait de plus en plus le paiement par cartes. Le système bancaire s'est vu ainsi dans l'obligation de répondre à cette demande permettant à la monétique de voir le jour. Ce système était géré par les organismes internationaux qui affiliaient les commerçants pour l'acceptation des cartes étrangères ». ³⁶

En revanche, l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement domestique reste encore marginale par rapport aux autres moyens, et les porteurs de cartes de paiement ne représentent que 4 % de la population bancarisée. Pour combler ce retard, la Société Monétique de Tunisie fut créée. Cet organisme, chargé de la gestion du réseau et de l'élaboration de la stratégie de développement de la monétique, vise les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir le développement et l'utilisation de la carte bancaire par les nationaux tunisiens ;
- ✓ Promouvoir l'acceptation des cartes en Tunisie, en paiement des dépenses effectuées par les touristes, hommes d'affaires, émises par les grands organismes ;
- ✓ Mettre en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses divers composants : Marketing, maitrises de technologies, automatisations des procédures bancaires, rapidité de transactions, économie de flux financiers, etc....
- ✓ Mettre en œuvre l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies nécessaires pour :
- ✓ Les rapatriements et transferts électroniques des fonds ;
- ✓ L'interconnexion SMT et Banques étrangères ;
- ✓ L'acquisition, l'adaptation et la création de logiciel ;

³⁶ <http://www.monetiquetunisie.com> consulter le 24/11/2021 à 20h.

- ✓ La mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation de techniques nouvelles ;
- ✓ La formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la monétique.

La société de Monétique-Tunisie dispose d'une infrastructure informatique et des moyens techniques adaptés aux besoins des traitements qui lui sont demandés par les banques. Elle dispose d'un centre d'embossage et d'encodage des cartes à pistes et à puce 64:

Le centre permet la personnalisation (embossage et encodage) des cartes pour le compte des banques tunisiennes et étrangères, conformément aux normes techniques et de sécurité édictées par les systèmes internationaux en particulier Visa et Mastercard qui ont conféré leur agrément au centre.

- Le centre permet la personnalisation d'environ 50 000 cartes à piste et à puce, par jour.
- Le centre est doté des équipements adéquats : lignes téléphoniques, télex, terminaux reliés au serveur de la SMT, et par-delà aux systèmes internationaux Visa et Mastercard.
- Le centre fonctionne 24H/24H et 7 Jours/7 pour permettre aux commerçants affiliés des banques de demander des autorisations sur des cartes locales ou étrangères.
- Des lignes d'appel téléphoniques sont à la disposition des commerçants des banques.
- Le centre permet le traitement de toutes les transactions issues des cartes bancaires, en vue de préparer la compensation, tant au niveau national qu'au niveau des systèmes internationaux.

Le programme de développement de la monétique, adopté en 2001, met l'accent sur l'utilisation de la carte bancaire, tant son utilisation présente plusieurs avantages notamment au niveau de la baisse du volume des billets et monnaies en circulation et de la compression du coût d'utilisation. Pour atteindre ces objectifs, les autorités monétaires insistent sur la nécessité de migrer à la carte à puce.

A la fin de l'année 2012, le nombre de carte bancaire a atteint le chiffre de 2 664 620, celui des commerçants utilisant les Terminaux Electronique de Paiement à 12728 et celui des distributeurs automatiques de billets (DAB) à atteindre 1851 unités

En 2016, la Tunisie compte plus de 1700 sites web commerciaux hébergés sur 2 plates formes 1050 sites sur la plate-forme Clitopay et près de 650 sur la plate-forme de la poste tunisienne.

3.2.2 La monétique au Maroc

La monétique est considérée depuis longtemps comme un secteur d'avenir au Maroc et la clé du bien-être bancaire aussi bien pour les particuliers, les professionnels que pour les institutions. Le Maroc est le pays d'Afrique le plus avancé dans ce domaine, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par le Centre monétique interbancaire CMI «**Le Centre Monétique Interbancaire** » à travers de continuelles campagnes de sensibilisations.

Les cartes utilisées au Maroc sont des cartes à piste et à puce. Elles peuvent être classées en trois catégories selon les fonctions qu'elles remplissent :

- ✓ Les cartes de retrait d'espèces ;
- ✓ Les cartes de paiement ;
- ✓ Et les cartes de crédit.

La naissance du Centre Monétique Interbancaire (CMI) est l'aboutissement d'un processus continu de maturation. En effet, la monétique marocaine a connu une montée en charge progressive, depuis 1976, année de début d'acceptation des factures de paiement manuelles par les grands commerces dont les hôtels. En l'an 2000, le paysage monétique marocain était constitué de 4 centres, particulièrement interopérables, traitant pour le compte de 12 banques et 3 sociétés de crédit. A cette date, les banques ont décidé la création du CMI et lui ont fixé les principaux objectifs suivants :

- ✓ Assurer une interopérabilité Paiement et Retrait optimale ;
- ✓ Effectuer la mise à niveau de l'infrastructure TPE en rationalisant les investissements ;
- ✓ Lutter efficacement contre fraude en instaurant une vigilance continue ;
- ✓ Pérenniser le développement équilibré de l'acquisition Paiement.

Constitué juridiquement en Société Anonyme en 2001, le CMI a mis à profit la période des années 2002 et 2003, pour mise en place d'un centre de traitement monétique :

- Certifié par les organismes internationaux Visa, Mastercard, Amex, Diner's et JCB pour le traitement des cartes étrangères ;

- Interconnecté avec les systèmes monétiques de l'ensemble des banques marocaines pour le traitement des autorisations, « temps réel », et la compensation des transactions monétiques ;
- Doté de capacités lui permettant d'accompagner le développement rapide de la monétique marocaine.

Le CMI joue 2 rôles principaux :

- **Acquéreur Paiement** : gère la relation monétique avec les commerces marocains tant au niveau commercial qu'au niveau technique ;
- **Plateforme d'interopérabilité Retrait** : permet le traitement de retraits interbancaires marocains.

Plusieurs campagnes nationales pour une meilleure utilisation de la carte bancaire sont initiées par Bank Al-Maghreb, le Groupement professionnel des Banques au Maroc (GPBM) et le Centre monétique interbancaire (CMI), l'objectif est de faire des cartes bancaires un moyen de retrait et de paiement et de prémunir contre les risques de fraudes. Cette initiative s'explique également par le développement de la monétique au Maroc.

« Le Maroc est classé largement devant au Maghreb sur le secteur de la monétique.

C'est ce qu'ont révélé les statistiques du secteur, qui ont consacré le royaume, première place économique cliente et usager de ses nouveaux moyens de paiement. Selon les chiffres rapportés par un média francophone de la place, plus de **59%** des cartes bancaires émises en Afrique du nord, sont marocaines ».³⁷

Le niveau qu'ont pu atteindre le Maroc et la Tunisie en matière de la monétique n'est pas l'effet du hasard mais le résultat des différentes réformes qu'ont connues leurs systèmes financiers.

³⁷ LAZREG M, *op.cit* P 57.

Conclusion du chapitre I

L'évolution historique de la monnaie témoigne que le processus de dématérialisation de la monnaie est relativement long et progressif. En effet, l'échec d'un instrument monétaire conduit à l'avancement de la dématérialisation et à l'apparition de nouvelles techniques de paiement qui adaptent les besoins des usagers. Ces nouveaux moyens de paiement tendent toujours à se détacher de tout support matériel et reposent plutôt sur les signaux électroniques.

Cependant, les nouvelles formes de représentation de la monnaie ne font pas immédiatement disparaître les plus anciennes, qui subsistent longtemps pour les besoins les plus restreints des agents économiques, ou en fonction d'habitudes de comportement.

Chapitre II :

*La monétique en ALGERIE :
état des lieux et
perspectives*

Introduction du chapitre II

Les autorités bancaires algériennes ont introduit des réformes et ont consentis des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique en couvrant l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus dense de distributeur automatique de billet, de guichet automatique de banque et de terminal de paiement électronique afin de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

En vue de promouvoir les moyens de paiement électroniques, la SATIM a été créée dans le but de prendre en charge le programme de développement et de modernisation des banques. La SATIM ne compte pas en rester à ce stade, elle envisage une série de mesures visant à accélérer le développement du système monétique interbancaire en Algérie.

Ce deuxième chapitre est consacré à l'état des lieux de la monétique en Algérie, à travers lequel nous avons ressorti les différentes étapes de sa mise en place, et le rôle de chaque acteur dans le domaine. Un dernier point est réservé aux freins et aux perspectives futures de développement de la monétique en Algérie.

Section 01 : Evolution de la monétique en Algérie

Après le vote de la loi sur la monnaie et le crédit 90/10 du 14 avril 1990, il eut une ouverture du marché bancaire aux capitaux pour promouvoir la compétitive des institutions et moderniser le secteur financier et améliorée l'efficacité des banques algériennes.

1.1 Apparition et développement de la monétique en Algérie

« Les réformes économiques prise depuis les années 1990 ont engendré de profondes mutations, qui ont permis l'émergence de la monétique dans le secteur bancaire Algérien. L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes, dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :(LAZREG & GOUDIH, 2016) ». ³⁸

En effet deux distributeurs de billet installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée. D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelque projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- **Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)** qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV.
- **La BADR** qui est équipée d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.
- **La BEA** qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services NAFTAL en remplacement des bons d'essence.
- **Algérie poste** occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire

³⁸ RAFAFA Brahim, « la monétique en Algérie, développement et perspectives », In revue Journal d'études en économie et Management, Volume 03, Numéro 06, Décembre 2020.

et à l'interopérabilité des cartes. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens. Ainsi est née la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique), l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales.

Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP-banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, EL BARAKA, Société Générale, BNP, AGB, NATIXIS, Gulf Bank, ARAB Bank, ABC Bank, Housingbank, Fransa-banque.

1.2 Création de la SATIM Société d'Automatisation des Transaction Interbancaire et de monétique

La société qui est une filiale de 08 Banque Algériennes (BADR, BDL, BEA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire, dont l'objectif consiste à accompagner et soutenir le processus de développement des produits monétique (cartes interbancaires, mise en place des guichets automatiques et terminaux de paiement sur tout le territoire national, c'est-à-dire développer le réseau monétique interbancaire...)

En outre, la société met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du réseau Monétique en Algérie.

La société :

- ✓ participe à la mise en place des règles interbancaire de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition ;
- ✓ accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- ✓ personnalise les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces et enfin, la SATIM met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système.

Outre ces missions, la solution monétique installée et gérée par la SATIM repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et / ou monétique des banques qui répond aux exigences des normes internationales EMV en permettant de se prémunir contre les tentatives de fraude.

Les premières démarches de la société consistent à dématérialiser les moyens de paiement par **le lancement de la première carte interbancaire (CIB) en 1997.**

A partir d'un distributeur automatique de billets (DAB), un client pourra retirer ses fonds grâce notamment au réseau monétique interbancaire (RIM). A cet effet, la société

assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB, la personnalisation des cartes de retrait interbancaires pour les banques, la mise en place des Switch pour les membres ayant leur propre système d'autorisation.

Si le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse, il constitue, de ce fait, l'un des maillons important pour le développement du secteur bancaire. En plus de sa fonction du retrait, la carte de paiement servira également au règlement des achats de biens et de services, auprès des commerçants affiliés au Réseau Monétique Interbancaire et dotés d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE).

- Les actionnaires de la SATIM sont les huit banques publiques déjà citées.

Tableau N°05 : les actionnaires de la SATIM

Actionnaires	Nombre d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13,74
BDL	36	13,74
BEA	36	13,74
BNA	36	13,74
CPA	36	13,74
CNEP	36	13,74
CNMA	36	13,74
ALBARAKA	10	3,82
Total	262	100

Source : www.satim-dz.com consulter le 20/11/2021 à 10h.

1.2.1 Les missions de la SATIM

« Les principales missions de la SATIM sont » :³⁹

- Promouvoir les moyens de paiement électronique ;
- Développer la monétique interbancaire ;
- Accompagner les banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- Prendre en charge et gérer les infrastructures et les aspects techniques ;
- Participer à la définition des normes, des règles techniques et des règles de gestion et de tarification des produits monétiques ;
- Personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.

En phase d'obtenir le statut de membre auprès des systèmes internationaux de paiement et de retrait par cartes en qualité de centre de personnalisation des cartes internationales.

1.2.2 Activité de la SATIM

L'activité principale de SATIM porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répond aux exigences de la norme internationale EMV et permet de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Du Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les Terminaux de Paiement Electroniques et les Distributeurs Automatiques de billets ;
- Du back-office, qui permet les traitements internes ;
- D'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- D'une plate-forme de télécommunication qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- D'un réseau d'acceptation DAB et TPE.

³⁹ www.satim-dz.com consulter le 20/11/2021 à 11h.

1.3 Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique)

L'Association professionnelle des banques et établissements financiers ABEF) a annoncé dans un communiqué la création du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE-monétique), dont la mission consiste à réguler le secteur de la monétique en Algérie.

1.3.1 Présentation de la GIE-Monétique

La mise en place d'un système de paiement électronique efficient, est une des priorités des pouvoirs publics Algériens.

A l'issue des travaux de l'assemblée générale extraordinaire de l'ABEF, tenue le 2 juin 2014 à la résidence d'Etat Djenane El Mithak, le GIE-économie (groupement d'intérêt économique de la monétique) a été créé et son assemblée générale constitutive a été réunie.

« Le GIE-monétique va permettre le pilotage de la stratégie de développement de la monétique visant la généralisation de l'usage de moyens de paiement moderne, dont la carte de paiement et le e-paiement, ce groupement aura pour mission de réguler le secteur de la monétique en Algérie. La banque centrale qui est l'autorité monétaire, siègera dans la comité de direction pour veiller à la sécurité du système de la monétique ». ⁴⁰

1.3.2 Les objectifs du GIE-monétique

- ✓ Le GIE-monétique va permettre le pilotage de la stratégie de développement de la monétique visant la généralisation de l'usage des moyens de paiement moderne, dont la carte de paiement et le paiement électronique (e-paiement) ;
- ✓ Réguler le secteur de la monétique en Algérie. La banque centrale qui est l'autorité monétaire, siègera dans le comité de direction pour veiller à la sécurité du système de la monétique.
- ✓ Assuré l'interbancaire du système monétique et son interopérabilité avec des réseaux monétiques locaux ou internationaux.

1.3.3 Les missions du GIE-monétique

- La Gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique.

⁴⁰ www.satim-dz.com/ consulté le 21/11/2021 à 18h.

- La Définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle.
- La Gestion de la sécurité.

Il concrétise ainsi une transparence dans la définition des normes et des règles de l'activité monétique de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique.

1.4 Le réseau monétique interbancaire algérien (RMI)

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement du premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie.

Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission de cartes bancaires de retrait sur Distributeur Automatiques de Billets (DAB).

Ce réseau permet aux banques (nationales ou étrangères, privées ou publiques) d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement à partir de l'année 2005. Autrement dit, le RMI est un système central, de Guichets Automatiques de Banques et de Terminaux de Paiement Electroniques, utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.⁴¹

1.4.1 Les composantes du RMI

1.4.1.1 Le DAB / GAB

Le DAB et GAB sont des automates, qui permettent aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer les opérations de retrait d'espèces et la consultation du solde du compte, en plus de ces deux fonctions communes, le GAB a d'autres fonctions à savoir : consultation des dix dernières opérations, consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), commande du carnet de chèques, virement de compte à compte, versement d'espèces, remise de chèque ainsi que les opérations sur livret d'épargne électronique.

Le DAB et GAB offrent des avantages aux banques et à leurs clients :

- ✓ la disponibilité des services 24h/24 et 7j/7 ;
- ✓ l'accès direct à plusieurs services ;
- ✓ la disponibilité de l'argent à tout moment ;

⁴¹ www.satim-dz.com/ consulter le 21/11/2021 à 19h.

- ✓ l'épargne de temps ;
- ✓ la diminution du risque d'encaissement de faux billets.

Chaque automate dispose d'une mémoire qui enregistre une liste noire composée d'un certain nombre de carte indésirables.

Figure N° 04 : Le distributeur automatique des billets



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Guichet_automatique_bancaire consulter le 01/12/2021 à 15h.

Le tableau n°06 ci-dessous montre le nombre de distributeur automatique bancaire concernant la période 2015-2019

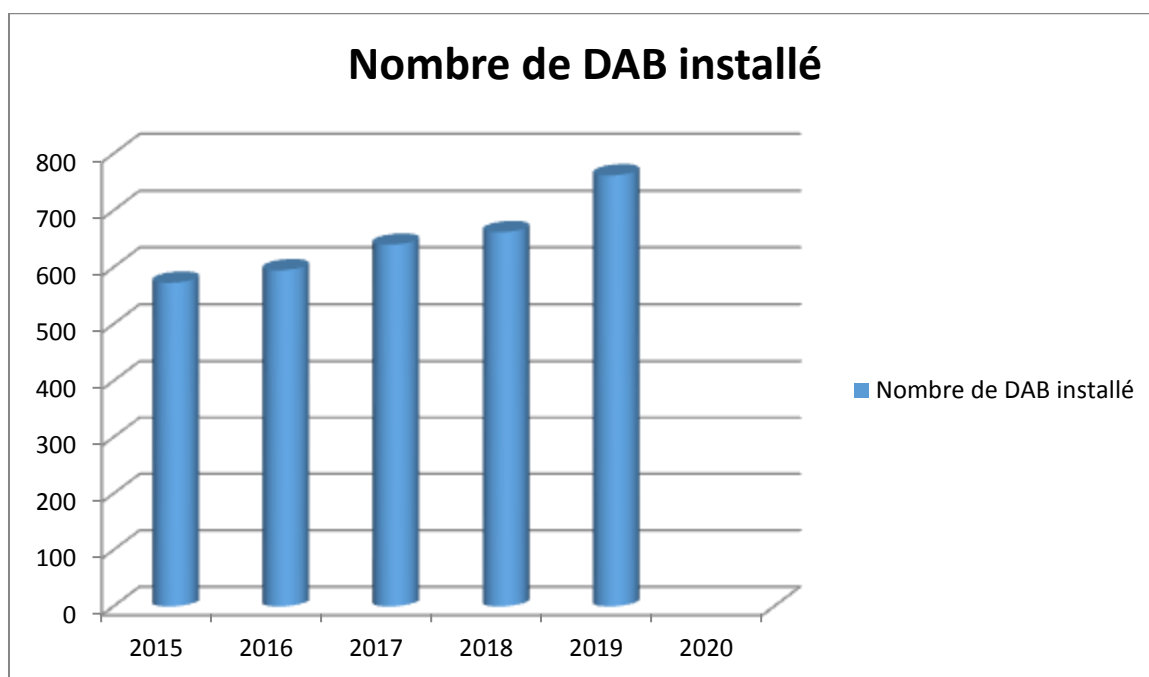
Le tableau N°06 : Indique l'évolution de DAB pendant la période 2015-2020.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de DAB installés	573	595	640	662	762	-

Source : www.algerie-eco.com consulter le 01/12/2021 à 21h.

L'élargissement du réseau DAB (Distributeur Automatique de Billets) s'est poursuivi avec l'installation de 100 nouveaux DAB depuis le début de l'année 2018, permettant au réseau d'atteindre au 31/12/2019 le nombre de 762 DAB.

Figure N°05 : Nombre de DAB installé pendant la période 2015-2020.



Source : réalisé par nos soins d'après les données du tableau n°06.

D'après les données obtenues du graphe on constate qu'en 2020 n'a enregistré aucune installation.

D'après l'année 2019 on constate que le nombre de DAB installé atteint 762 distributeurs donc une augmentation de 189 par rapport de l'année 2015.

1.4.1.2 Le Terminal de paiement électronique (TPE)

C'est un équipement spécifique, qui permet aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer le paiement de ses achats rapidement et en toute sécurité. Il est doté d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire.

Parmi les services que peut offrir le TPE :

- ✓ contrôler les cartes en opposition ;
- ✓ obtenir automatiquement les autorisations ;
- ✓ vérifier les cartes électroniquement ;
- ✓ transmettre les transactions à distance.

Le TPE peut lire une carte à partir de son lecteur de carte à puce ou par son lecteur de piste magnétique. La carte lue peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce.

Figure N° 6 : Le terminal paiement électronique



Source : <http://www.comprendrelespaiement.com> consulter le 01/12/2021 à 15h.

Le tableau n°07 ci-dessous montre une évolution du nombre de TPE pendant la période 2015-2020.

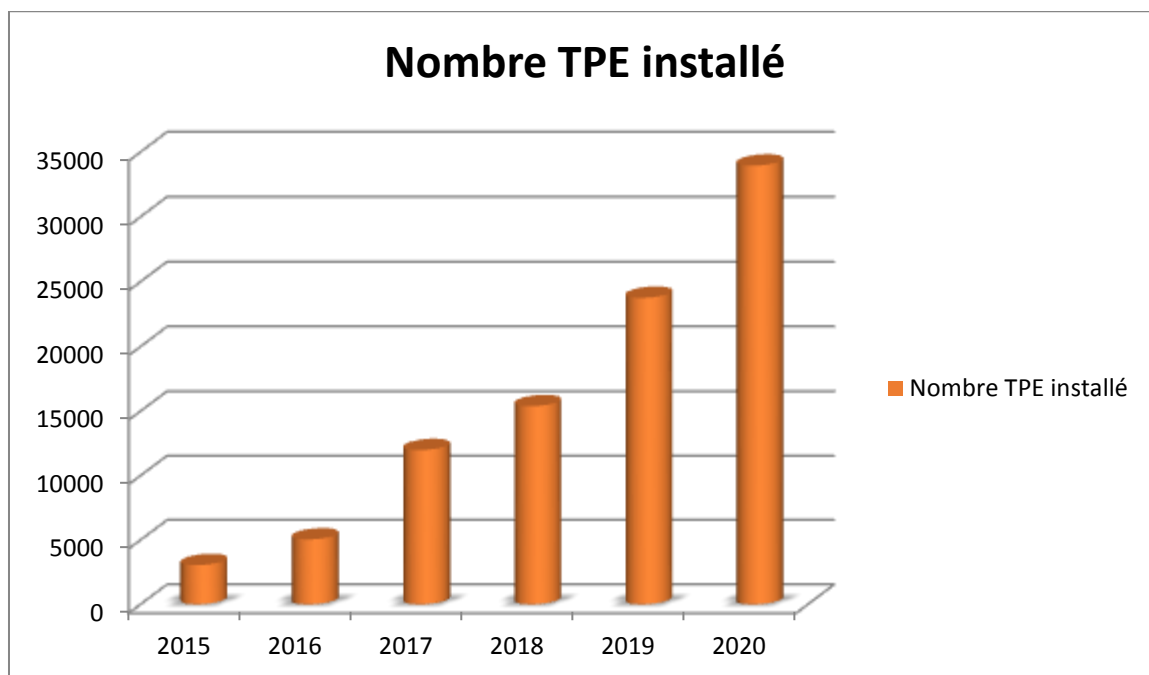
Le tableau N°07 : Indique l'évolution du TPE pendant la période 2015-2020.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de TPE installés	3049	5049	11985	15397	23762	33945

Source : www.giemonetique.dz consulter le 01/12/2021 à 21h.

La représentation du tableau n°07 dans la figure n°07.

Figure N°7 : Nombre TPE installé pendant la période 2015-2020.



Source : réalisé par nos soins d'après les données du tableau n°07.

Le tableau N°07 nous donne le nombre de TPE installé en Algérie durant la période 2015-2020. Les chiffres collectés montrent une forte densité d'installation de 3049 à 11985 TPE 2015 à 2017, et à partir de 2018 on constate une augmentation remarquable de 15397, 23762 en 2019 et de 33945 en fin 2019.

Cela démontre la volonté de généraliser le paiement électronique par les autorités algériennes afin que la carte interbancaire soit plus utilisée par les porteurs.

1.4.2 Rôle du Réseau Monétique Interbancaire « RMI »

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- l'intégration au RMI de DAB propres à la banque adhérente ;
- l'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

1.4.3 Les objectifs du RMI :

Les deux principaux objectifs de RMI sont :

- **Assurer l'interopérabilité** : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toute les banques adhérentes ;
- **Garantir la sécurité** : en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

1.4.4 Les organes statutaires de la GIE-Monétique

« La GIE-Monétique est composée de »⁴² :

1.4.4.1. L'assemblée générale

L'assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres adhérents et non adhérents au GIE Monétique. Elle est compétente sur toute question relative au fonctionnement du Groupement à travers l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.

1.4.4.2. Le conseil de direction

Le Conseil de Direction du Groupement est composé de dix (10) membres-adhérents désignés par l'Assemblée Générale et de la Banque d'Algérie. Il est chargé de conduire la politique générale engagée par le Groupement pour le développement de la monétique interbancaire. Sa présidence est confiée au Président en exercice de l'ABEF (L'association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers).

1.4.4.3. L'administrateur

Le Groupement est dirigé par un Administrateur unique, personne physique, nommé par le Conseil de Direction. Il est chargé d'assurer la gestion du Groupement et dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission. L'administrateur est le représentant légal du Groupement vis-à-vis des tiers.

1.4.4.4. Le comité opérationnel

Le Comité Opérationnel du Groupement est composé de onze (11) membres-adhérents et de la Banque d'Algérie. Les membres adhérents sont désignés par le Conseil de Direction.

Il est présidé par l'Administrateur et a pour mission de l'assister dans ses missions.

⁴² www.giemonétique-dz.com/ consulter le 30/11/2021 à 19h.

1.4.5. Les acteurs de RMI

On distingue deux catégories d'acteurs qui sont :

1.4.5.1. Les institutions financières

Les institutions financières constituent un acteur principal de RMI, dont l'adhésion à ce dernier se caractérise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI.

Par conséquent elles doivent respectés les spécifications techniques éditées.

Elles assurent la fonction d'acquéreur, d'émetteur ou des deux à la fois.

1.4.5.2. Les gestionnaires de RMI

Il assure de part son statut, les fonctions communautaires déléguées par les adhérent de réseau monétique.

Sur le plan matériel et logiciel, il dispose de :

- ✓ D'un centre serveur Front Office (c'est-à-dire traitement des données avec centralisation et matériel lourd ;
- ✓ D'un centre serveur Back Office (ou terminaux d'agence) ;
- ✓ D'un centre d'appel (mis à la disposition des porteurs de cartes et des opérateurs sur ce site) ;

Section 02 : L'évolution des cartes bancaires et les transactions bancaires en Algérie

La carte interbancaire (CIB) est une carte nationale de retrait et de paiement valable uniquement en Algérie

2.1 Présentation générale de la carte interbancaire CIB

La carte interbancaire est une carte de paiement, elle est identifiée par le logo de l'interbancaire. La carte contient un microprocesseur appelé communément « puce » qui assure la sécurité dans le déroulement des transactions de paiement.

2.1.1 Définition de la carte CIB

« C'est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte.

La carte est équipée d'un micro processeur appelé communément puce qui gère et sécurise les transactions de paiement. Elle permet à son titulaire appelé porteur de carte de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que (les hôtels, les restaurants, les magasins superettes, les pharmacies...).

C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tout les DAB installés sur le territoire national. »⁴³

Le plus souvent, la carte permet les retraits et les paiements : on l'appelle carte de débit.

Elle peut être soit à débit immédiat, soit à débit immédiat, soit à débit différé :

- à débit immédiat, les sommes sont débitées au fur et à mesure des paiements.
- A débit différé, le débit de compte bancaire se fait à une date fixe telle que la fin du mois.

2.1.2 Types de carte CIB

Le système bancaire algérien propose deux types de cartes interbancaires Classique et Gold.

2.1.2.1 La carte CIB classique (voir figure N°08) : la carte de paiement classique est de couleur bleue, elle est destinée aux porteurs disposent de revenus moyens. Ce type de carte

⁴³ www.satim-dz.com consulté le 30/10/2021 à 18h.

offre des services de paiement et de retrait interbancaire elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par les banques.⁴⁴

Figure N° 08 : la carte bancaire classique



Source : <http://www.satim-dz.com> consulter le 29/11/2021 à 10h.

2.1.2.3 La carte CIB Gold (voir figure N°09) : la carte de paiement gold est de couleur dorée, elle est proposée aux clients dont les revenus sont élevés et qui offre un plafond de retrait plus élevé que la précédente.

Figure N°09 : La carte Gold



Source : <https://www.satim-dz.com> consulté le 01/12/2021 à 21h.

Proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés. Outre le paiement et le retrait d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants. Le désigne est identique, la couleur est différente : la carte « GOLD » est dorée et la carte « CLASSIC » est de couleur bleue dégradée.⁴⁵

⁴⁴ FATOUHI Lamia, GOUCEM Lydia, « Le système de paiement par carte bancaire en Algérie cas des agences bancaire : Al-Baraka, BADR, BEA, et CPA de Tizi-Ouzou » Thèse présenté à la faculté des sciences économiques, à l'Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2018, P44.

⁴⁵ <http://dzbanque.com/cartes-bancaires>, consulté le 31/10/2021 à 14h.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la carte interbancaire CIB en Algérie

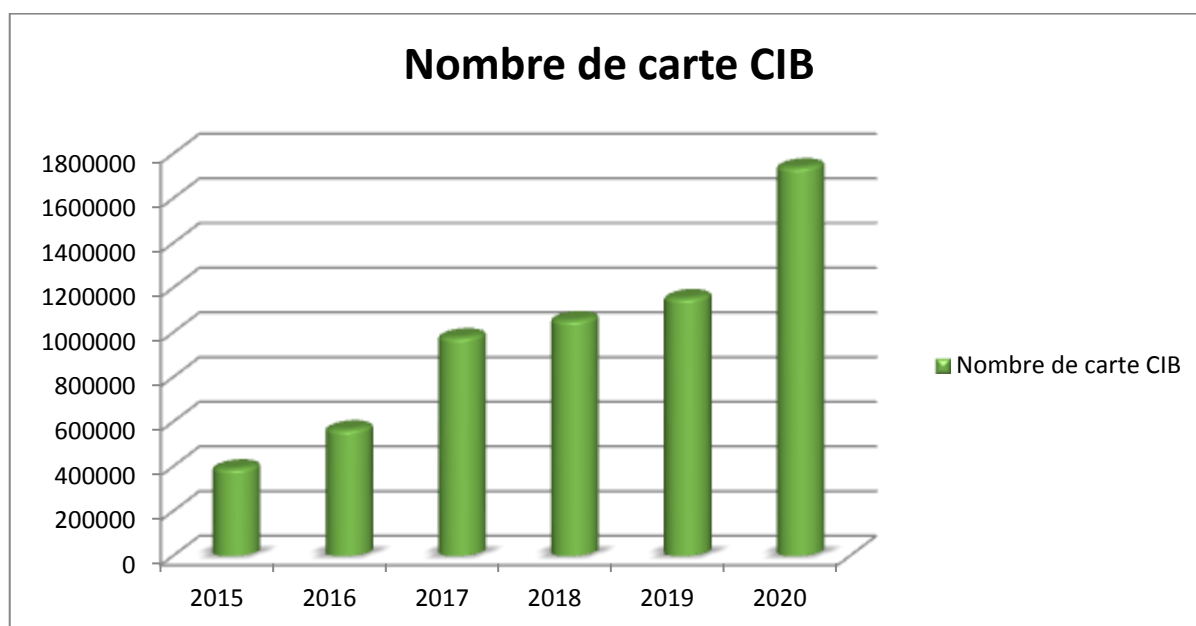
Tableau N°08 : Evolution des cartes interbancaires CIB en Algérie

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de carte CIB émises	391853	566520	978933	1056018	1154117	1740025

Source : www.satim-dz.com consulter 01/12/2021 à 20h.

La représentation graphique du tableau N°08 la période allant de 2015-2020 est comme suite :

Figure N°10 : l'évolution des cartes interbancaire en Algérie



Source : Etablie par nos soins d'après les données de tableau

On remarque que le nombre de cartes interbancaire CIB ne cesse d'augmenter au fur des années passant de 391853 en 2015 à 566520 en 2016. Nous remarquons que l'évolution est moins importante en 2017, 2018 et avec respectivement de 978933 et 1056018 et enfin la carte CIB a connu un bond significatif avec des nombres importants 1154117 en 2019 et 1740025 en 2020.

La progression que connaît la carte interbancaire au fil des années montre la volonté des pouvoirs publics à développer l'utilisation de ce nouveau moyen de paiement qui est la carte interbancaire.

2.1.3 Caractéristiques des cartes interbancaires

Les cartes interbancaires sont conçues pour simplifier la vie, elles permettent non seulement de gagner du temps pour les retraits et des opérations bancaires, mais elles donnent aussi accès à des services d'assistance gratuits.

2.1.3.1 Gain de temps

Afin d'éviter l'attente au guichet en effectuant des opérations courantes directement sur les Guichets Automatique de Banque :

- ✓ Retraits,
- ✓ Consultation de solde ;
- ✓ Edition de mini-relevés des opérations,
- ✓ Impression de Relevés d'Identité Bancaire ;
- ✓ Commande de chéquier ;

2.1.3.2 Disponibilités

Tous les clients peuvent disposer de leur argent 7j/7 et 24h/24 dans l'ensemble des guichets Automatique de Banque de dans tous les distributeurs de billets affichant le logo (CIB)

2.1.3.3 Souplesses

Les clients peuvent personnaliser leurs plafonds de retrait et de paiement.

2.1.4 Description du support de la carte

La carte bancaire se compose physiquement d'un rectangle de plastique (le PVC) de format normalisé par le système ISO (International Organization for Standardization). L'expression courante « au format carte » signifie qu'une carte de téléphone ou commerçant, est aux dimensions définies par la norme ISO 7810 : Largeur 85.6 mm, hauteur 53.98 mm, épaisseur 0.76 mm.



Source : <http://satim-dz.com> consulter le 01/12/2021 à 13h.

Le processus d'une transaction monétique demeure simple et se traduit comme suit :

- Introduction de la carte dans le terminal par le porteur (DAB, TPE)
- Introduction du code PIN pour la validation de la transaction
- Demande d'autorisation à l'émetteur
- Réponse à la demande d'autorisation
- Collecte de la transaction par l'acquéreur
- Présentation par l'acquéreur de la transaction en compensation
- Débit du compte du porteur et crédit du compte de l'acceptant.⁴⁶

2.1.5 Les fonctions de la carte CIB

On distingue deux fonctions de la carte bancaire, à savoir :

2.1.5.1 Le retrait par carte interbancaire

Cette carte permet le retrait d'espèces sur un Distributeur Automatique de Billet (DAB) ou sur un Guichet Automatique de Banque (GAB), installés au niveau de la banque émettrice ou auprès d'autres banques, par le débit du compte. Les cartes de retrait sont plafonnées par un certain montant qui sont fixés par les banques émettrices et peut être utilisée à travers le territoire national comme à l'étranger. Elle peut aussi donner à son détenteur la possibilité de commander des carnets de chèque et de consulter son compte à tout moment.

A. Les étapes de l'opération de retrait

Pour qu'un détenteur de la carte CIB effectue un retrait, il doit d'abord insérer sa carte pour s'identifier, puis saisir son code confidentiel afin qu'il soit authentifié, ensuite il tape le montant dont il souhaite retirer en validant sa demande. Enfin, si l'autorisation est acceptée, alors l'automate distribue les billets correspondant au montant voulu par l'éjection de la carte. Pour chaque opération de retrait, le détenteur de la carte doit s'assurer de l'existence d'une somme suffisante et disponible sur son compte.

B. Cas d'une carte absorbée par l'automate (DAB/GAB)

Plusieurs causes peuvent être la raison de cette absorption :

⁴⁶ www.satim-dz.com consulté le 01/11/2021 à 13h.

- ✓ La carte se trouve parmi une liste d'opposition ;
- ✓ Le code est composé trois fois de suite (code erroné) ;
- ✓ La carte a atteint sa date de validité ;
- ✓ Un dysfonctionnement au niveau des automates ;

2.1.5.2 Le paiement par carte interbancaire

C'est une carte qui permet d'effectuer le paiement immédiat ou à distance des achats de biens et services auprès des commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE), agréé par des agences de réseau commercial de la banque.

Le détenteur de la carte de paiement ne supporte pas des frais supplémentaires lors du règlement de ses achats, ne peut pas annuler son ordre de paiement sauf en cas de vol ou de perte et il garantit le paiement au commerçant bénéficiaire.

A. Les étapes de l'opération de paiement

Pour qu'un détenteur de la carte CIB effectue un paiement, il doit d'abord insérer sa carte pour s'identifier, puis saisir son code confidentiel afin qu'il soit authentifié, ensuite il tape le montant de paiement. Si la demande est acceptée par le centre serveur de la banque, le paiement peut s'effectuer et il recevra un ticket attestant le paiement. Enfin la carte sera retirée.

B. Cas de refus de la carte par le terminal de paiement électronique

Lorsque le terminal de paiement électronique refuse une carte, les causes peuvent être plusieurs :

- Si elle est placée inversement, c'est-à-dire, introduite dans le mauvais lecteur, alors un message s'affichera dans l'écran « carte muette » donc il faut simplement la réintroduire dans le bon lecteur ;
- Si le message « carte à renouveler » s'affiche sur l'écran, c'est dû :
 - Soit la carte est saturée et ne permet plus d'enregistrer de nouvelles transactions ;
 - La carte est bloquée par le terminal lors de la saisie d'un code erroné au bout de la troisième fois.

2.1.6 Gestion des risques liés à la carte CIB

Les porteurs et les accepteurs de la carte sont exposés à divers risques, ce qui a obligé les banques à mettre en place des dispositifs de gestion des risques pour le traitement des cas suivant :

2.1.6.1 Cas de vol ou de perte de la carte

Lorsque le porteur de la carte est confronté à un vol ou à une perte, il informe sa banque par la voie d'un centre d'appel opérationnel à tout moment mis à sa disposition. Une vérification des données de la carte sera faite, pour ensuite la bloquée temporairement.

2.1.6.2 Cas de transaction non autorisée

Si le commerçant accepte la transaction, alors que le système ne l'a pas fait, la SATIM informera immédiatement l'acquéreur qui peut ordonner la mise à zéro du plafond hors ligne du commerçant.

2.1.6.3 Cas de détection de fraude avérée

S'il y a une détection de fraude est avérée, le centre d'autorisation et d'opposition confirme qu'il y a réellement une fraude, alors le terminal de paiement électronique sera mis en opposition et les commerçants seront déclarés dans un fichier des commerçants radiés.

2.2 La carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie

La carte VISA, est un moyen de retrait et de paiement électronique, permettant d'effectuer des transactions en devises sur des Distributeurs Automatiques de Billets et Terminaux de Paiement Electronique (DAB et TPE) ainsi qu'Internet dans tous les pays du monde.

Une carte de crédit Visa ou Mastercard est une carte qui permet d'effectuer des achats en ligne et dans les supermarchés. Les cartes de crédit Visa ou Mastercard ont le même usage.

La carte Visa et la carte Mastercard, sont des systèmes de paiement et leur renommée est due au nombre de leurs utilisateurs (Les plus utilisés au monde). La carte Visa occupe le premier classement mondial avec 60,5 % des parts du marché contre 26,9 % pour Mastercard. En France, Visa est la carte la plus utilisée avec 43,5 millions de cartes sur un total de soixante-dix millions de cartes.

La carte de crédit Visa suivie de la carte Mastercard ont été introduites, depuis quelques années, par la Banque Extérieure d'Algérie – BEA. Aujourd'hui, plusieurs banques proposent ces cartes de crédit.

Il existe plusieurs types de cartes de crédit Visa et Mastercard soit, carte Gold, carte prépayée. La carte Prépayée est la plus utilisée, le client peut la charger d'un montant fixe et il ne pourra pas dépasser le montant chargé sur la carte. Pour la carte Gold et les autres cartes,

elles débitent directement le compte bancaire (Renseignez-vous, auprès de votre banque avant de choisir le type de la carte).

La VISA Paysera et Neteller sont des cartes de crédit les plus utilisées par les Geeks algériens, car elles offrent des options qu'on ne trouve pas dans la majorité des cartes de banques Algériennes et qu'il faut avoir une source pour charger la carte (Un ami membre de famille à l'étranger, etc. ...).

Section 03 : Les perspectives de la monétique en Algérie

A une époque où la monétique n'est toujours pas ancrée dans la culture et l'esprit des citoyens Lambda, il est impossible de prétendre à une véritable digitalisation.

3.1 La monétique en Algérie : une réalité imposée

Le développement du système de monétique, en Algérie, a commencé par l'installation du premier Distributeur Automatique de Billets (DAB) en 1997. Ensuite, en 2005, s'est établie la première opération de paiement en ligne sur TPE et depuis, octobre 2016, le paiement sur internet est officiellement opérationnel. D'ailleurs, on voit se développer de plus en plus le commerce en ligne intimement lié au progrès réalisé sur le système de monétique.

« En septembre 2020, la GIE monétique a recensé environ 3 369 892 de transactions depuis le lancement de l'e-paiement, en 2016. Des transactions rattachées en grande partie aux services de télécommunication. Le nombre de transactions en ligne, sur l'année 2020, a de loin dépassé celui enregistré durant les 4 années précédentes entre 2016 et 2019. Pourtant les moyens mis en place par les banques sont les mêmes qu'avant 2020. La tendance liée au paiement en ligne a été accélérée en cette période de crise sanitaire. D'ailleurs, cet état de fait témoigne de l'impact du COVID-19 sur le comportement du consommateur ».⁴⁷

« M.Messaoudene a aussi souligné que la stratégie nationale, dans ce domaine, repose également sur la poursuite de la généralisation des terminaux de paiement électronique (TPE), précisant que plus de 39.000 TPE sont aujourd'hui opérationnels à travers le territoire national ».⁴⁸

Par conséquent, cette crise pandémique met en évidence l'importance de la technologie dans le système bancaire, comme les difficultés rencontrées par les consommateurs algériens

⁴⁷ <https://www.aps.dz/economie/> consulter le 01/12/2021 à 19h.

⁴⁸ Idem.

en 2020, affectant le paiement des salaires, et le ralentissement des activités commerciales. Évidemment, si les objectifs attendus du système de paiement électronique avaient été atteints, certains des problèmes inhérents à cette crise sanitaire auraient pu être mieux gérés.

Il est temps que la GIE monétique et la SATIM développent d'autres services tels que le porte-monnaie électronique et le paiement sans contact. L'évolution des moyens de paiement est bien engagée et son objectif est d'aller vers plus de digitalisation. Le développement des pratiques ainsi que des réseaux domestiques et internationaux sont indispensables à l'évolution du commerce en ligne. Le M-paiement (paiement mobile), qui s'effectue notamment par l'échange des unités de communication mobile, est une pratique qui pourrait largement se développer, en Algérie, à l'instar du Kenya, un pays où l'équivalent de 50% de la population n'utilise plus d'argent liquide.

3.1 Les freins de développement de la monétique en Algérie

On sent que l'évolution de la monétique en Algérie, n'échappe pas à la lenteur. Parmi ces symptômes on trouve :

- 3.1.1 Réseau de télécommunication :** le réseau actuel est sous-dimensionné et pose donc un problème de disponibilité. Une solution alternative serait de se connecter via le réseau VSAT. Le réseau téléphonique commuté, qui sera utilisé pour la future fonction de paiement, offre qualité nettement supérieure ;
- 3.1.2 Qualification du personnel :** les banques doivent organiser des séminaires et des formations de leur personnel dans le domaine informatique et technique ;
- 3.1.3 Culture monétique :** manque de culture monétique ;
- 3.1.4 La culture du cash :** « L'argent liquide domine le marché algérien au détriment des moyens de paiement électroniques ou scripturaux, ce qui rend difficile la traçabilité et l'identification des flux financiers. Le recours aux moyens de paiement autres que le cash pourrait pour ainsi dire gêner les personnes qui voudraient s'enrichir illégalement en faisant obstacle à certains actes malveillants tel que le blanchiment, la contrebande, l'évasion fiscale, etc. »⁴⁹

⁴⁹ <http://algeriancentre.com> consulter le 01/12/2021 à 20h.

3.2 Perspective A venir

L'Algérie est classée à la 35ème place en matière de haut débit mobile en 2019, après avoir été à la 44ème en 2018 et à la 98ème en 2016, soit un avancement de 63 positions depuis 2016.

Concernant le nombre d'utilisateurs internet, l'Algérie est passée de la 106ème place en 2016 à la 91ème en 2018 puis à la 83ème en 2019, soit un avancement de 23 positions depuis 2016.

Ce nouveau classement *"traduit les efforts consentis par l'Algérie pour le développement de la société de l'information et l'amélioration de l'accès à l'internet pour tous les citoyens"*. »⁵⁰

Nous estimons que dans un futur relativement proche, il n'y aura pas de place pour les banques qui auront manqué le virage décisif de la technologie, Ainsi, dans le contexte des difficultés économiques que connaît actuellement l'Algérie, on peut considérer les banques comme des courroies de transmission. Cette ceinture va sans aucun doute transmettre ces difficultés à d'autres ponts de l'économie algérienne dans un court laps de temps. Par conséquent, du point de vue de la résolution de problèmes, il est nécessaire de rechercher des solutions applicables au secteur bancaire. Entre autres, ces solutions peuvent conduire à l'adoption de nouvelles technologies.

« D'autre part, la « fintech » qui est un terme né de la fusion entre les deux termes « finance » et « technologie » fait référence aux startups considérées comme des nouveaux entrants venant concurrencer les banques traditionnelles, à l'exemple de « PayPal » qui est un porte-monnaie virtuel de plus en plus utilisé dans le paiement en ligne. En revanche cette fintech est moins bien armée que les établissements bancaires classiques pour lutter contre les phénomènes de fraude. »⁵¹

« De même, la digitalisation des services bancaires est aussi un créneau très important et très incitatif pour la promotion de la bancarisation des flux financiers.

La crise sanitaire a révélé un grand potentiel d'entreprises émergentes dans différents domaines. D'où le besoin de développer d'autres instruments de financement, à l'instar des

⁵⁰ <http://aps.dz> consulter le 01/12/2021 à 21h.

⁵¹ <http://www.algeriancenter.com> consulter le 01/12/2021 à 21h.

business angels mieux adaptés aux particularités des start-up et permettant une meilleure mutualisation des risques d'amorçage. »⁵²

« Selon les experts, l'Algérie n'est prête ni techniquement ni humainement à relever ce défi posé par la Loi de Finances (LF) 2020 de généraliser l'e-paiement au 31 décembre 2020. Ils considèrent que la crise sanitaire a mis à nu le retard monstre accusé par l'Algérie dans le domaine et tout le manque à gagner pour le Trésor public qui demeure le grand perdant à cause du marché informel qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Ils sont unanimes : *« la généralisation de l'e-paiement dans des délais aussi courts est tout bonnement irréalisable »*. »

Un expert dans le consulting en technologies de l'information et de la communication a affirmé : *« soyons réalistes, cette échéance est impossible à réaliser pour la simple raison qu'il n'est pas possible de doter de TPE (Terminal de Paiement Electronique) l'ensemble des commerçants dont le nombre dépasse de très loin le million. C'est un grand marché auquel il faudra une grande enveloppe financière puisque c'est l'Etat qui le prend en charge (le commerçant paye seulement un abonnement de 800 DZD/mois $\approx$ 6,12 USD/mois) ou alors, il faut penser à les produire localement et, là aussi, cela demandera du temps »*. Par ailleurs, *« il y'a un travail énorme à faire pour convaincre les commerçants et les consommateurs à se séparer du cash et surtout à faire confiance aux institutions de l'Etat »*.

Aussi, selon l'administrateur du groupement GIE Monétique, 90 723 opérations de paiement par internet et 121 925 opérations de paiements par TPE ont été effectués durant le semestre 2019. Par ailleurs, les retraits par distributeurs automatiques ont atteint 4,8 millions durant la même période. »⁵³

⁵² Revue de l'Association des Diplômés de L'IFID, Numéro 05, 2ème semestre 2020

⁵³ Revue de Presse « La quinzaine d'Algérie », service économique régional d'Alger, septembre 2020.

Conclusion du chapitre II

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

Cependant, l'Algérie accuse grand retard en matière de monétique, avec un taux de bancarisation relativement faible. En effet, l'Algérie est loin derrière comparativement aux autres pays, notamment nos voisins marocains et tunisiens dans le processus de la monétisation et la maîtrise des nouvelles technologies de paiement et ce, malgré l'entrée de nouvelles technologies qui ont métamorphosé la relation client-banque comme les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et les Terminaux de Paiement Electronique (TPE). La culture du cash reste fortement présente.

Chapitre III :

*La monétique au sein de la
BADR : Consistance et
perspectives*

Introduction du Chapitre III

Acteur bancaire important en Algérie, leader dans le développement du secteur agricole et rural et du financement du secteur agroindustriel, la Banque de l'Agriculture et Développement Rural (BADR) est un partenaire de premier rang dans le développement de l'économie nationale et du secteur de l'agriculture en particulier. Elle est de facto le pivot du financement du secteur agricole et de l'accompagnement de la stratégie des pouvoirs publics en matière de développement de ce secteur et demeure la première banque de proximité du monde agricole et rural de par l'étendue de son réseau d'agences.

LA BADR est aussi un acteur incontournable en matière de développement de la monétique, cette institution offre une panoplie de produits monétiques à ses clients, elle occupe de ce fait une place importante en la matière.

L'objectif de ce chapitre est de ressortir l'état des lieux de la monétique au sein de cette banque à travers les différents produits proposés, et aussi de ressortir les différentes mesures et surtout les projets envisagés par cette institution pour contribuer au développement de la monnaie électronique en son sein et en Algérie.

Section 1 : Présentation de la BADR et l'agence BADR 578 BORDJ MENAIL.

Cette section sera consacrée à la représentation de la BADR en générale et l'agence BADR 578 BORDJ MENAIL.

1.1. Présentation de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (*BADR*) est un partenaire de premier rang dans le développement de l'économie nationale et du secteur de l'agriculture en particulier. Elle se trouve de facto le pivot du financement du secteur agricole et de l'accompagnement de la stratégie des pouvoirs publics en matière de développement de ce secteur et demeure la première banque de proximité du monde agricole et rural de par l'étendue de son réseau d'agences.

1.1.1. Etude de l'organisme (La BADR)

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n° 82-106 le 13 mars 1982.

La BADR est une société par actions au capital sociale de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

En effet, ce projet de modernisation est amorcé par la mise en place d'un réseau d'information et de transmission des données répondant aux normes technologiques moderne utilisées pour accéder à des produits et services de qualités et assurer la sécurité des opérations bancaires.

1.1.2 Histoire de la banque BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n° 82-106 le 13 mars 1982.

Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : consistance et perspectives

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 de dinars.

Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités.

Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

1.1.3 Evolution de la BADR

Plusieurs étapes caractérisent l'évolution de la BADR :

✓ **1982-1990** : au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole ; elle a acquis une notoriété et une expérience dans le financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

✓ **1991-1999** : la loi 90-10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tous en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques.

✓ **2000** : l'étape actuelle se caractérise par l'implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

1.1.4 La mission de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- ✓ Le traitement des opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- ✓ La participation à la collecte de l'épargne ;

- ✓ Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- ✓ La réception des dépôts à vue et à terme ;
- ✓ La contribution au développement du secteur agricole ;
- ✓ L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- ✓ L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- ✓ Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;

1.1.5 Les objectifs de la BADR

Les principaux objectifs de la banque de l'agriculture et de développement rurale sont :

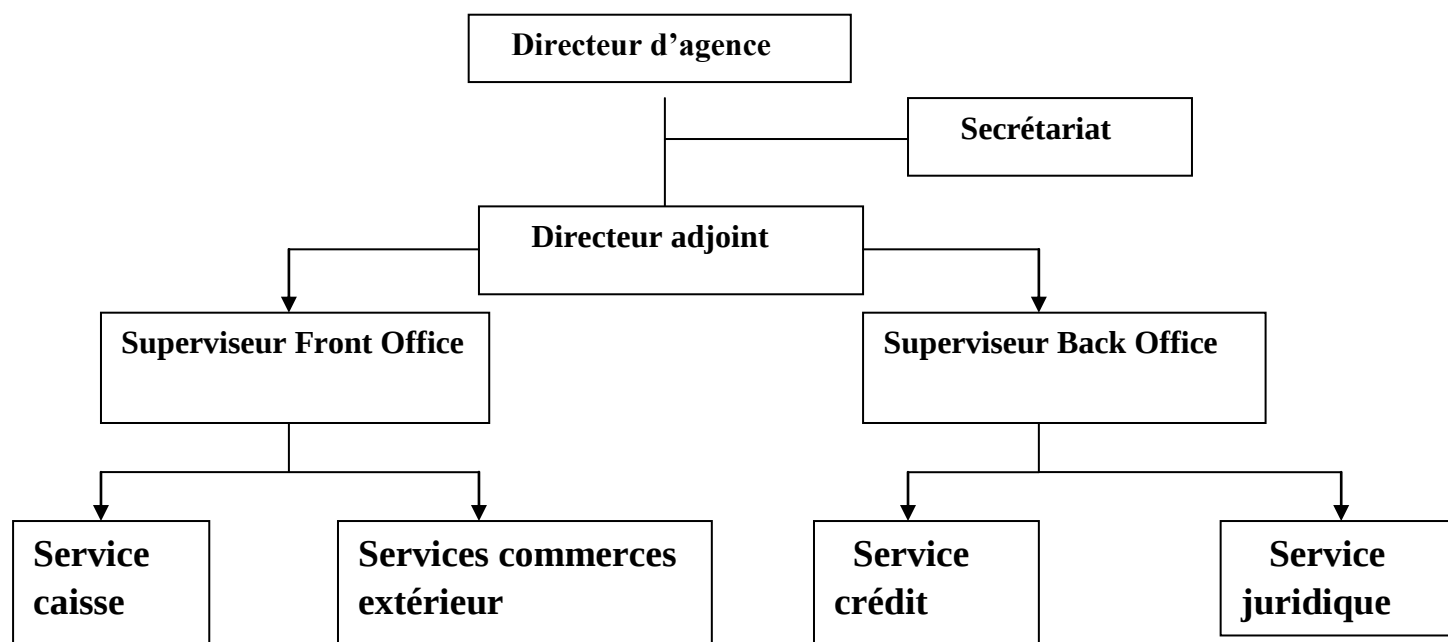
- ✓ L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- ✓ La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- ✓ L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- ✓ L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- ✓ La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- ✓ L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- ✓ Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits ;

1.1.6 Organigramme de la BADR

Etant une banque assise, les agences de la BADR ont un aspect organisationnel spécifique qui les distingue des autres agences.

Ainsi l'organisation de l'agence BADR 578 se présente comme illustré par l'organigramme ci-après

Schéma N° 06 : L'organigramme de l'agence BADR 578



Source : revue donnée par l'agence BADR BORDJ MENAIL.

1.1.7 Les structures de la BADR

La BADR est structurée en 21 directions centrales, le réseau qui se compose de 42 Groupements Régionaux d'Exploitation « G.RE » (ex succursales), 310 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

1.1.7.1 La direction générale

Sous l'autorité du PDG elle est chargée du suivi de toutes les activités de la BADR, elle est assistée de six départements généraux :

- ✓ Inspection générale.
- ✓ Direction de l'audit interne « DAI »
- ✓ Département de la communication « DC »
- ✓ Secrétariat de la direction
- ✓ Conseil commissions et comités
- ✓ Conseillers

1.1.7.2 Les directions générales adjointes

Elles sont au total 25 directions à savoir :

- ✓ Direction générale adjointe « ressources et emplois »
- ✓ Direction générale adjointe « informatique, comptabilité et trésorerie »
- ✓ Direction générale adjointe « administration et moyens »
- ✓ Direction générale adjointe de recouvrement.

- ✓ Direction générale adjointe d'exploitation.
- ✓ Direction générale adjointe opérations internationales.
- ✓ Direction générale adjointe engagement.
- ✓ Division internationale.
- ✓ Direction du financement des grandes entreprises (D.F.G.E)
- ✓ Direction « informatique centrale » (D.I.G) ;
- ✓ Direction du personnel (D.P) ;
- ✓ Direction des opérations techniques avec l'étranger (D.O.T.E)
- ✓ Direction du financement des petites et moyennes entreprises (D.F.P.M.E)
- ✓ Direction « informatique réseau d'exploitation » (D.I.R.E)
- ✓ Direction de revalorisation des ressources humaines (D.R.R.H)
- ✓ Direction des internationales (D.R.I) ;
- ✓ Direction du financement des activités agricoles (D.F.A.A) ;
- ✓ Direction des moyens généraux (D.M.G) ;
- ✓ Direction du contrôle et des statistiques (D.C.S) ;
- ✓ Direction des études de marches et produits (D.EM.P)
- ✓ Direction de la comptabilité générale (D.C.G) ;
- ✓ Direction de la réglementation, études juridiques et du contentieux (D.R.E.J.C) ;
- ✓ Direction du suivie et du recouvrement (D.S.R) ;
- ✓ Direction de la trésorerie (D.T) ;
- ✓ Direction de la prévision et du contrôle de gestion (D.P.C.G) ;

Chaque direction générale adjointe regroupe plusieurs directions, réunies sous la même autorité hiérarchique et affecte une tâche précise confiée et contrôlée par la DGA dont elle dépendait. A un niveau hiérarchique intermédiaire entre la direction générale et les directions adjointes et la direction régionale se trouve la direction de l'inspection générale chargée de contrôler l'activité du réseau sur le territoire national.

1.1.8. Le réseau

- ✓ **Le groupement régional** d'exploitation est la structure hiérarchique supérieure au niveau de la wilaya. Il dirige un groupe d'agences installées dans la même wilaya ;
- ✓ **L'agence bancaire** est la force de frappe de toute la structure et l'initiatrice de toute opération, qui établit le lien direct entre le client et sa banque. Elle est organisée comme suit :

- ✓ **L'agence principale** : c'est une agence de wilaya (principale) qui dispose de tous les produits de la banque et les opérations courantes ; elle se distingue d'une agence locale d'exploitation par la compensation et les crédits promotionnels (supérieure à 50.000 DA)
- ✓ **L'agence locale d'exploitation** : c'est une agence qui dispose de toutes les opérations courantes, ainsi que les opérations de crédits hypothécaire d'une somme inférieurs à cinquante mille dinars algériens (50 000 DA).

Section 02 : Les cartes bancaires et ses appréciations statistiques du niveau d'utilisation au sein de la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR

La banque de l'agriculteur et de développement rurale est l'un des pionniers des institutions bancaires algériennes, qui essaie de concevoir l'utilisation des cartes bancaires dans la vie quotidienne, de sorte que toutes les banques algériennes émettent ces cartes et contrôlent leur utilisation en imposant des conditions et des procédures pour les obtenir.

2.1. Présentation générale des types de cartes bancaires dans la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR

La banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR émet trois (03) types de cartes sont :

2.1.1. La carte CIB classique (voire l'annexe n°01)

La carte interbancaire (classique) c'est une carte réservée au client salarié possédant un compte série 200 dont le salaire ne dépasse pas 20 000.00 DA et pour les clients qui possédant un compte courant série 300 dont le chiffre d'affaire est de moins de 50 000.00 DA.

Son plafond de retrait est de 20 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable Dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

2.1.1.1 Les caractéristiques de la carte CIB classique

- Carte de couleur bleue ;
- Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ;
- Destinée à la clientèle qui a un revenu moyen ;
- Carte à puce et magnétique.

Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : consistance et perspectives

2.1.2. La carte CIB GOLD (voire l'annexe n° 02)

C'est une carte réservée au client possédant un compte série 300 dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 000.00 DA.

Son plafond de retrait est de 50 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

2.1.2.1 Les caractéristiques de la carte GOLD

- Carte à couleur dorée ;
- Fond unique sauf le logo de la banque émettrice ;
- Remplacée en 48h en cas de perte ou de vol ;
- Destinée à la clientèle qui a un revenu important

2.1.3. La carte CBRI

La carte BADR de retrait interbancaire c'est une carte réservée au personnel de la BADR et pour les salariés possédant un salaire supérieur à 50 000.00 DA.

Ce type de la carte permet de faire un transfert d'argent depuis son compte salarié vers son compte épargne.

Son plafond de retrait est de 50 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

Figure N°11 : La carte CBRI



Source : document interne de l'agence (BADR 578)

2.1.4. La carte TAWFIR

La carte BADR TAWFIR est une carte nationale de retrait et de virement adossée au compte LEB valable uniquement en Algérie.

Elle permet à son titulaire (Porteur) d'effectuer des retraits d'espèces auprès des Guichets Automatiques de Banques G.A.B. du réseau monétique interbancaire. Elle permet également d'effectuer des virements auprès des GAB de la BADR.

2.1.4.1 Les caractéristiques et fonction de la carte TAWFIR

La carte TAWFIR est une carte adossée au compte épargne. LEB avec ou sans intérêts. Elle est d'une durée de validité de deux années.

Valable uniquement en Algérie. Elle est utilisées sur les GAB du réseau monétique BADR et du réseau monétique interbancaire « RMI ».

Elle permet à son titulaire (porteur) d'effectuer.

Sur les GAB du réseau monétique BADR :

- Des retraits d'espèces.
- Des virements de son compte chèque vers son compte épargnent pour les titulaires de comptes des chèques.

Sur le réseau monétique interbancaire « RMI »

Des retraits d'espèces auprès des GAB des confères et d'Algérie poste(ALP).

Figure N°12 : La carte TAWFIR



Source : document interne de l'agence (BADR 578)

2.1.5 La carte « MASTERCARD »

Les cartes BADR « MASTERCARD » sont des cartes internationales, de paiement et de retrait conforme à la réglementation internationale en vigueur, destinées aux clients physiques de nationalités algérienne ou étrangère résidents en Algérie (*19 ans et plus*) et titulaires d'un compte devises et / ou leurs mandataires dûment habilités. Elles sont destinées en deux (02) types de produit : la carte Master Classique et la carte Master Titanium

2.1.5.1 La Mastercard Classique : elle a un dépôt initial de 500 Euros et le solde minimum est 100 euros ; les plafonds d'utilisation sont : pour les achats en ligne 200 euros par semaine ; pour les paiements 2500 euros par semaine et pour les retraits 800 euros par Semaine ;

Figure N°13 : La carte Mastercard classique



Source : document interne de l'agence (BADR 578)

2.1.5.2. La Mastercard Titanium : les plafonds d'utilisation sont : pour les retraits 1000 euros par semaine et pour les achats en ligne 5000 euros par semaine.

Figure N°14 : La carte Mastercard Titanium



Source : document interne de l'agence (BADR 578)

2.2. Procédures d'affiliation du client et du commerçant de la BADR au système des cartes

Le client et le commerçant doivent prendre certaines mesures pour obtenir une carte bancaire, qu'il s'agisse d'une carte de retrait ou de paiement et pour devenir un affilié du réseau de la BADR vous devez suivre les étapes ci-dessous :

2.2.1. Les démarches que le client s'engage à faire pour obtenir sa carte

Le client doit suivre les étapes suivantes pour obtenir la carte :

2.2.1.1. Demande de carte

Le client se soumet à l'agence pour demander la carte, l'employé confirmera que le client a un compte auprès de l'agence, en l'absence d'un compte, le client est tenu d'ouvrir un compte auprès de l'agence. La demande doit être faite par écrit avec un formulaire spécial contenant les détails suivants :

- Le nom et le prénom du client ;
- La date de naissance, la dresse, client professionnel spécial ;
- Numéro de compte et le numéro du téléphone ;
- Revenu mensuel et annuel ;
- Le plafond hebdomadaire.

Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : consistance et perspectives

Après avoir confirmé toutes ces informations, cette demande est présentée au directeur de l'agence qui va prendre sa décision sur la demande et cette décision peut être prise :

- **Avis de refus** : dans ce cas, le refus doit être notifié au client et une copie de la demande.

Doit être envoyée à la Direction centrale de la Banque agricole ;

- **Avis d'approbation** : Dans ce cas, le contrat de carte doit être conclu avec le client.

2.2.1.2. Contrat de carte

Est un contrat entre la banque (BADR) et le titulaire de la carte, délivré en trois exemplaires clairs et planifiés et comprend les informations suivantes :

- Nom et prénom du titulaire de la carte ;
- La date de naissance /Carrière et adresse du titulaire de la carte (Si c'est une organisation, L'adresse commerciale et le nom et la qualité de la responsabilité légale de l'institution sont mentionnés) ;
- Le numéro de contrat à six chiffres
- Date du contrat par jour, mois et année
- Le nombre et le montant du plafond hebdomadaire autorisé pour le retrait et le paiement ;
- La date de l'ouverture du compte par jour, mois et année ;
- Le numéro de carte ;
- La date d'expiration de cette carte ;
- Le coût de la carte ;
- Conditions générales de conduite de la carte que le client s'engage à respecter ;
- La signature du titulaire de carte.

L'Agence enregistre alors la Convention dans un registre spécial où sont consignées

Les informations suivantes :

- Le numéro du contrat ;
- Le nom du titulaire de carte ;
- Le numéro du compte ;
- Le numéro du compte et sa durée de validité
- Le plafond hebdomadaire autorisé.

2.2.1.3. L'émission de carte

Après avoir signé l'accord avec le client, l'agence envoie une copie de l'accord à la direction financière et communication de réseau de banque qui après confirmation de la subvention à envoyer une copie de l'accord à la SATIM quelle va fabriquer la carte et l'envoie avec le code secret dans un message privé son rôle est :

- La surveillance des cartes ;
- L'enregistrement de cartes et de code PIN dans un coffre-fort sécurisé ;
- Déduire le coût de la carte du compte client le titulaire de carte ;
- Remplir les informations sur le registre de la carte, telles que la date d'émission de la carte.

2.2.1.4. Livraison de la carte au client

Après que l'agence reçoit la carte et le mot de passe elle envoie un appel au client pour retirer sa carte, le client après réception de l'appel à l'agence accompagnée de cette agence et de la carte d'identité nationale, et après confirmation de son identité, la carte sera remise après signature de l'accord par lui et par le directeur de l'agence.

Si le client a reçu le reçu et ne s'est pas présenté pour recevoir la carte dans les 30 jours suivant sa notification, la carte sera annulée et un enregistrement d'annulation de la carte sera préparé par le directeur de l'agence puis transféré à la Direction centrale de la banque de l'agriculteur et de développements ruraux.

2.2.2. Procédures d'affiliation du commerçant sur le réseau de la BADR

Le commerçant doit suivre les étapes suivantes pour être affilié au réseau de la BADR :

2.2.2.1. Demande d'affiliation

L'agence peut fournir une adhésion aux commerçants qui possèdent un compte, et envoient une lettre d'affiliation pour rejoindre le réseau de commerçants de la BADR accompagné d'un panneau publicitaire, le commerçant qui n'a pas de compte dans une agence de la BADR doit ouvrir un compte et soumettre une demande d'adhésion contenant les données suivantes :

- Le nom, le prénom et l'adresse du commerçant ;
- Le nom et l'adresse commerciale ;
- Le numéro de téléphone et le fax du commerçant ;
- Type de commerce.

L'Agence collecte et étudie les informations du commerçant dans un délai n'excédant pas 15 jours, ensuite, si la demande est approuvée, il faut demander l'affiliation et signer l'accord avec le commerçant.

2.2.2.2. Accord commercial

C'est le contrat entre le commerçant avec la BADR sous lequel ce commerçant devenu affilié au réseau de la BADR, ce contrat contient les données suivantes :

- Nom et numérotation du contrat ;
- Numéro du contrat qui se compose de cinq (05) chiffres ;
- Date de création de la convention ;
- L'adresse commerciale du commerçant ;
- Nom, prénom, numéro du téléphone et le fax du commerçant ;
- Numéro de compte du commerçant ;
- La nature de l'activité du commerçant ;
- La Convention est délivrée en trois exemplaires, Le premier est pour le commerçant, le second est envoyé à la Direction centrale de la BADR et le troisième il va être inclus dans le dossier du commerçant qui contient les informations les plus importantes contenues dans la Convention.

2.2.2.3. Fourniture du commerçant par les équipements nécessaire

Le commerçant devient membre du réseau de la banque, il doit donc être traité par la banque avec le terminal de paiement électronique (TPE) pour que les clients puissent payer par cartes chez ce commerçant, en plus de lui fournir une plaque publicitaire montrant que ce commerçant est affilié au réseau de la BADR qu'elle est attaché à la vitrine. Comme le commerçant affilié doit :

- Accepter le paiement avec n'importe quelle carte de paiement de la BADR, et il faut qu'il applique également les mêmes prix applicables à tous ses clients ;
- Entretenir l'équipement fourni par la banque ;
- Paiement d'une prime représentant un pourcentage convenu déduit du montant de chaque facture contre la garantie de paiement fournie par la banque.

2.3. Les appareils utilisés pour le traitement des cartes bancaires électroniques

2.3.1. Distributeur Automatique de Billets (DAB)

C'est un équipement technique existant au sein des agences ou devant lequel il fournit ses services 24h/24h et 7jour/7jour. Cette installation comprend un emplacement dédié pour insérer la carte, un écran et un autre emplacement pour tirer les billets, et aussi des touches numériques pour faire rentrer le mot de passe après avoir choisir le montant à retirer on appuyant. Vers la fin le client reçoit un ticket, les DAB permettent :

- Se rapprocher du client ;
- Développement de la qualité de service ;
- Sécurité et gain de temps en éloignant le client des encombrements et en évitant les files d'attente ;
- Le client peut disposer de son argent en dehors des heures de travail de l'agence.

2.3.2. Guichets Automatique de Banque (GAB)

Est un appareil électronique qui permet, en plus des retraits d'espèces, d'effectuer les opérations en circulation à la banque, nous les citons :

- Reconnaissance de solde ;
- Transfert d'un compte à un autre ;
- Demande de chéquier ;
- Connaissance des taux de change

2.3.3. Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Le TPE est un instrument de paiement facile, rapide et moderne permet le règlement des dépenses quotidiennes auprès des commerçants affiliés, le TPE s'occupe de la lecture de la carte, l'acquisition du montant et de l'enregistrement des transactions qui seront matérialisés par un ticket sur lequel est mentionné le montant débité et utilisable à partir d'une ligne fixe installée chez le commerçant, reliée à un commutateur central qui gère en temps réel toutes les transactions commerciales, lié à un centre d'autorisation, le TPE est en contact direct avec la banque

2.4. Mode de paiement par carte bancaire chez les commerçants

Le client (titulaire de carte) achète chez les commerçants affilié à la BADR, et l'opération de paiements des achats avec la carte se fait comme suit :

Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : consistance et perspectives

- Insérer la carte bancaire dans un TPE ;
- Le commerçant déduira le montant de la marchandise ou du service dans le TPE ;
- Le titulaire de carte surveille le montant écrit par le commerçant ;
- Le client enregistre le mot de passe sur la plaque d'immatriculation de TPE.

Le paiement peut être effectué de deux manières, la méthode On-line et la méthode Off-line.

La méthode On-line fonctionne comme suit :

- Le dispositif de TPE utilise une ligne téléphonique pour contacter la société SATIM ;
- La société SATIM surveille et vérifie que les informations sur la carte sont corrects ;
- Après l'inspection, le commerçant reçoit une réponse lui permettant d'accepter ou de refuser la transaction ;
- En cas d'acceptation, le TPE émettra une facture composée de deux copies et après que la signature du détenteur de la carte en détient une et que le commerçant garde l'autre.

Et la méthode Off-line fonctionne comme suit :

- Le processus est accepté ou rejeté directement du TPE sans contacter la SATIM (*Le processus de traitement de la carte se fait par le TPE*) ;
- Le TPE émettra une facture composée de deux copies le détenteur de la carte détienne une et que le commerçant garde l'autre ;
- Après le processus, le titulaire de la carte retourne sa carte.

2.5. Appréciation statistique du niveau d'utilisation des cartes de paiement

2.5.1. La délivrance des cartes CIB classique

Le tableau N°10 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte CIB classique concernant la période 2017-2020

Tableau N° 09 : Nombre du porteurs de carte CIB classique

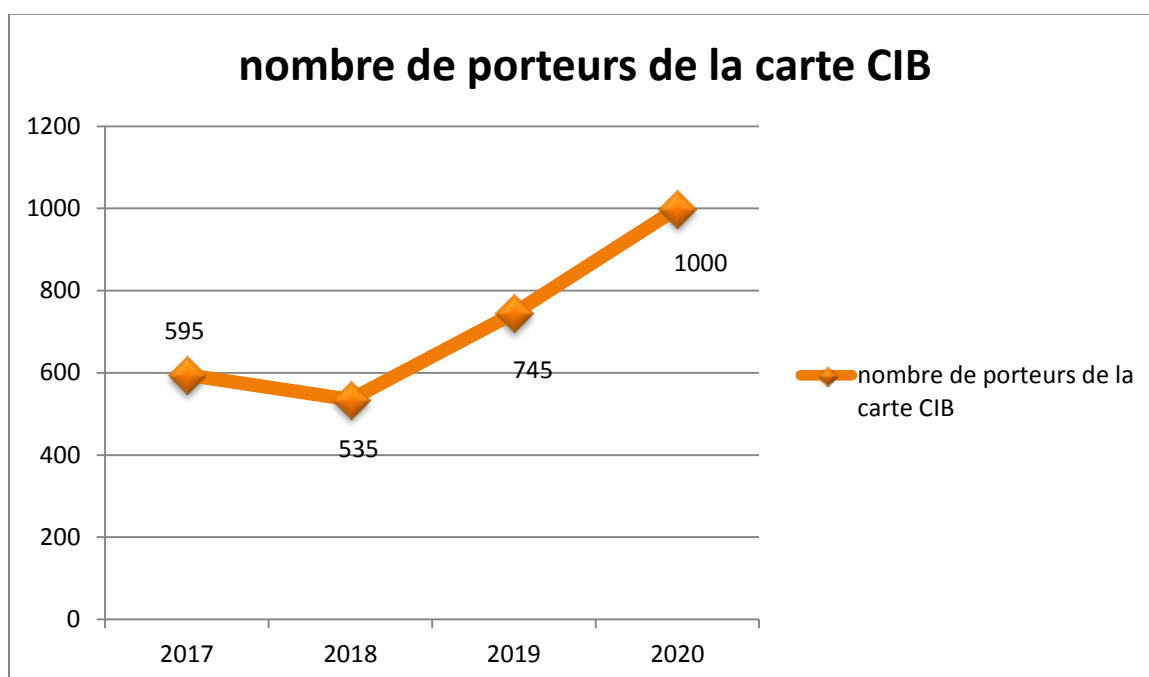
Année	2017	2018	2019	2020
Nombre de porteurs de la carte CIB classique	595	535	745	1000

Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de Bordj Menail.

Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : consistance et perspectives

La représentation graphique du tableau n°10, de la période allant de 2017 à 2020.

Figure N°15 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte CIB



Source : réaliser par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL

La figure n° 15, nous montre que le placement de la carte CIB est en progression, en effet l'agence a enregistré 1000 porteur de carte CIB pour l'année 2020, mais ce chiffre reste minime par rapport aux objectifs fixés, c'est-à-dire doter à terme l'ensemble de la clientèle de l'agence.

2.5.2. La délivrance des cartes CBRI

Le tableau N°11 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte CBRI concernant la période 2017-2020.

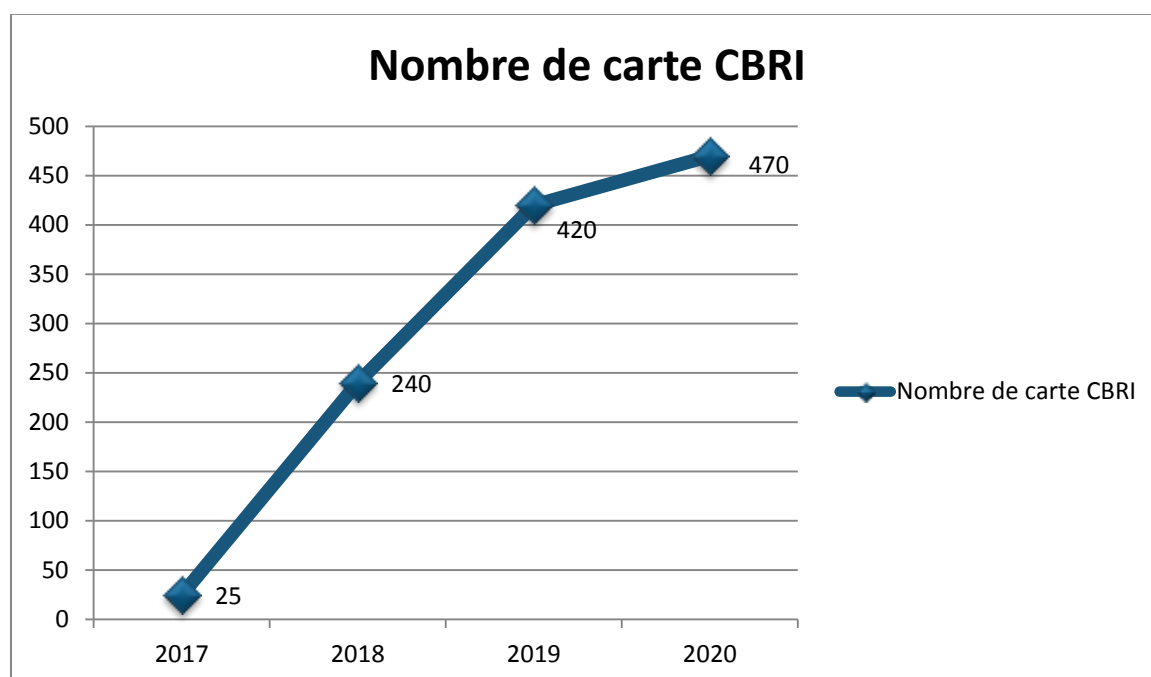
Tableau N° 10 : Nombre du porteurs de carte CBRI

Année	2017	2018	2019	2020
Nombre de porteurs de la CBRI	25	240	420	470

Source : réaliser par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL

La représentation graphique du tableau n°11, de la période allant de 2014 à 2017.

Figure N°16 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte CBRI



Source : réalisé par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL

La figure n°16 montre un accroissement du nombre de porteur de cartes CBRI entre 2017 et 2020, en remarque dans l'année 2017 l'utilisation de cartes CBRI seulement 25,

Mais à partir de l'année 2018 on observe une augmentation d'une année à l'autre, passant de 25 cartes pour l'année 2017 à 470 cartes pour l'année 2020.

2.5.3. La délivrance des cartes GOLD

Le tableau n°12 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte GOLD concernant la période 2017-2020.

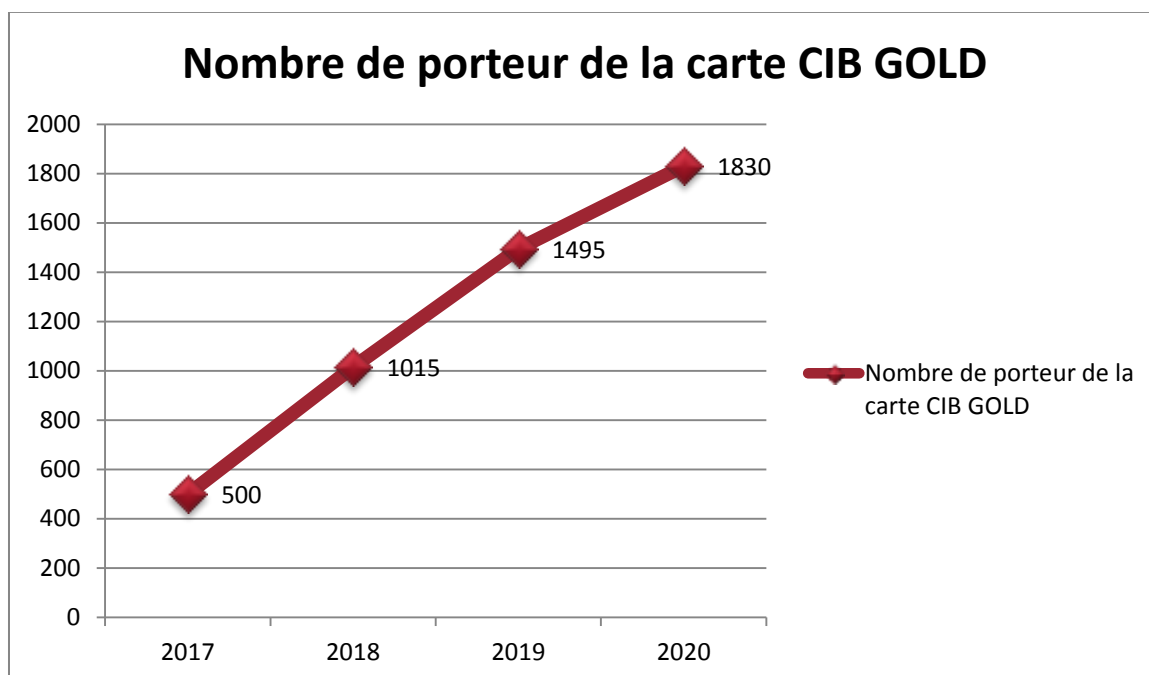
Tableau N° 11 : Nombre du porteurs de carte GOLD

Année	2017	2018	2019	2020
Nombre du porteurs de carte GOLD	500	1015	1495	1830

Source : réalisé par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL

La représentation graphique du tableau n°12, de la période allant de 2017 à 2020.

Figure N°17 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte GOLD



Source : réalisé par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL.

Le nombre de porteurs de cartes GOLD a enregistré une augmentation d'une année à une autre, passant de 500 cartes pour l'année 2017 à 1830 cartes pour l'année 2020.

2.5.4. La délivrance des cartes TAWFIR

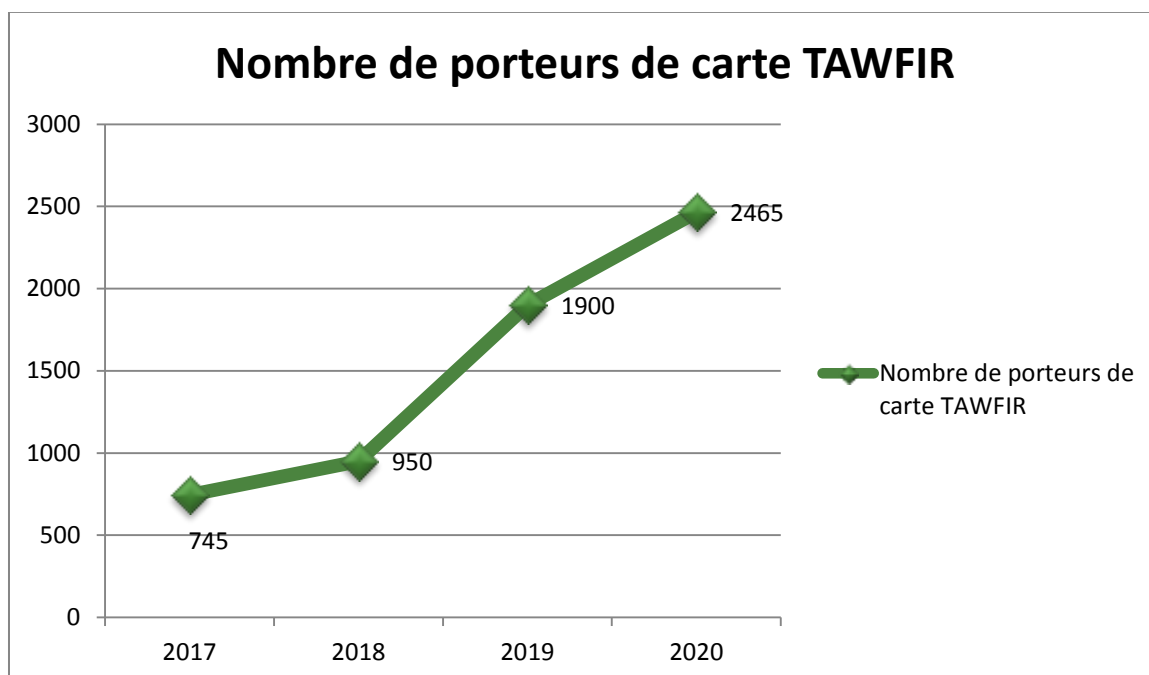
Le tableau n°13 montre une évolution du nombre de porteurs de carte TAWFIR concernant la période 2017-2020.

Tableau N° 12 : Nombre du porteurs de carte TAWFIR

Année	2017	2018	2019	2020
Nombre de porteurs de la carte TAWFIR	745	950	1900	2465

Source : réalisé par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL.

Figure N°18 : Nombre de porteurs de carte TAWFIR



Source : réaliser par nos soins à partir des données fournies par la BADR agence de BORDJ MENAIL.

Nous remarquons, dans la figure N°18 une augmentation rapide du nombre de porteurs de carte TAWFIR entre 2017 et 2019, de 745 à 1900 cartes, passée à 2465 cartes en 2020.

Section 03 : Perspectives de développement de la monétique au sein de la BADR

La BADR souhaite mettre en place de nouveaux projets et d'améliorer certains d'autres dans le domaine de la monétique sa perspective du développement repose sur certains projets qui sont les suivants :

- Fidéliser ces clients et gagner d'autres ;
- Gagner d'autres parts de marché sur le marché interbancaire Algérienne ;
- Faciliter le traitement de ces transactions.

De plus, on essaye de proposer à la BADR une gamme de produits/services cohérents avec les règles du marché interbancaire Algérien et qui ont été déjà appliqués par certains confrères de la place ce qui lui donne l'opportunité d'assurer plus d'efficacité et de compétitivité et d'augmenter sa part de marché en Algérie.

3.1 Produits monétiques envisagées par la BADR

3.1.1 Le Mobile-Banking (la Banque par téléphone)

Le marché téléphonique Algérien comporte trois principaux opérateurs qui sont : MOBILIS, OREEDOO et DJEZZY.

Dans le cadre d'un contrat de partenariat avec un de ces opérateurs cités ci-dessus, La BADR peut lancer les services du Mobile Banking.

Les services du Mobile Banking peut être sous en forme de :

- Paiement par téléphone.
- Recharge du Mobile.

On explique ci-dessous le service Mobile-paiement et pour mieux comprendre ces fonctionnalités on prend à titre d'exemple comment s'effectue une opération d'achat par ce dernier.

3.1.1.1 Le paiement par téléphone

Ce projet a pour objectif de mettre en place des nouveaux services sur le marché Algérien à travers l'utilisation du nouveau moyen de paiement qui est le GSM.

En offrant ce nouveau produit (GSM), la BADR va attirer de nombreux potentiels de clients et des commerçants envers elle ce qui va lui permettre d'augmenter sa part de marché vu que ce service n'est pas encore élargi sur le marché Algérien.

A travers ce service, le client de la BADR peut effectuer ces achats chez un commerçant affilié à la BADR au service Mobile-Paiement en payant via son téléphone GSM en toute sécurité.

3.1.1.2 Les principales étapes de réalisation d'une transaction d'achat par le Mobile-Banking

D'abord, l'affiliation des commerçants et des clients est indispensable :

- Les clients de la BADR signent une demande d'adhésion au service M-Paiement;
- Les commerçants signent avec la BADR un contrat d'affiliation au service M-Paiement ;
- La BADR offre un code confidentiel pour :
- Les clients pour sécuriser les opérations d'achat ;

- Les commerçants pour sécuriser les opérations de vente.

On propose le modèle suivant qui représentent les différentes étapes de réalisation de l'opération d'achat effectuée par le service M-paiement.

L'opération d'achat peut être réalisée comme suit :

- Demande d'achat : le client effectue cette demande à partir de son téléphone GSM tout en activant le service Achat en composant à titre d'exemple (*101# code confidentiel) ;
- Acheminement de la transaction vers le serveur de la BADR par l'opérateur téléphonique ou le serveur vérifie le numéro du GSM du client et son code confidentiel comme il demande au SI le solde de ce client ;
- Le serveur M-paiement envoie au client un message qui comporte le solde et le numéro du Jeton dans sa durée de vie est déterminée de 30 Min (le numéro du Jeton est unique avec 6 chiffres) ou le client communique ce dernier au commerçant le montant de paiement ;
- En activant le service vente par le commerçant qui lui permet de vérifier le N° du Jeton fournie par le client puis il effectue à titre d'exemple (*102# code confidentiel, N° Jeton, montant de la transaction) à partir de son téléphone GSM. Du fait le serveur M-paiement de la BADR vérifie le numéro du Jeton et le code confidentiel et demande au SI de positionner le compte du montant communiqué par le commerçant.
- Le serveur du SI positionne le compte du commerçant et du client (si le solde permet) et retourne une réponse au serveur M-Paiement qui envoie un SMS (comporte le montant exact de la transaction) de confirmation au client et au commerçant.

3.1.2 La mise en place de la Carte Visa

La BADR souhaite intégrer la carte visa dans les prochains délais, et suivre le chemin de certaines banques qui ont déjà entamé le projet.

« Les cartes visa sont des cartes bancaires émises par le groupe Visa International Service Association, lui-même représenté en France par le groupe Carte Bleue.

Présente dans plus de 160 pays, l'enseigne s'appuie sur un réseau de près de 26 millions de commerçants acceptant ce mode de paiement ».¹

¹ <http://comparabanques.fr> consulté le 01/12/2021 à 15h.

Servant au foie de moyen de paiement national et international, elle offre tous les services classiques : paiement chez des millions de commerçants, retraits dans tous les distributeurs de la planète, achats sur internet. De plus elle inclut des assurances spécifiques, par exemple en effectuant avec elle l'achat d'un billet d'avion ou de train.

3.1.2.1 Les avantages de la carte Visa

La carte visa représente plusieurs avantages et permet eux :

A. Une grande souplesse d'utilisation

- Des capacités de retrait et paiement adaptées aux besoins du client ;
- Le règlement de vos achats sur Internet en toute sécurité.

B. La maîtrise du budget

- Des dépenses maîtrisées grâce au prélèvement immédiat des manants de retrait et paiement directement sur le compte ;
- Une vision en temps réel du compte ;

C. Une utilisation à l'international

- Le client peut retirer son argent plus de 220 pays ;
- Effectuer des paiements partout dans le monde ;
- Plus de problèmes de cash pour ses détenteur lors du voyages ;

3.1.3 La carte « étudiant »

Les étudiants représentent une classe différente dans la société vu l'étudiant d'aujourd'hui sera le salarié du demain. La BADR peut partir de cette idée et offre une carte pour cette catégorie « carte étudiant » dont l'objectif de faciliter leurs transactions dans la vie universitaire quotidienne et gagner leurs fidélités clientèle plus tard.

A titre d'exemple, la BADR peut placer des automates dans :

- Les points de vente des documentations universitaires (OPU par exemple) ;
- Les restaurants des universités ce qui permet aux étudiants de payer leurs repas en passant la carte dans le TPE au lieu de faire le file d'attente pour acheter des tickets.

Conclusion du chapitre III

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté les efforts consentis par la BADR dans le contexte de modernisation et de développement des moyens de paiement, notamment la monétique. Ceci reflète son objectif d'augmenter sa part de marché et ainsi augmenter le nombre de sa clientèle.

Les efforts de la BADR peuvent être observés par la volonté de mettre en place de nouveaux produits ciblés et adaptés à la clientèle selon le besoin, nous pouvons citer à ce niveau, le Mobile-Banking, la volonté de développer les cartes VISA et des cartes pour étudiants. Ses efforts renseignent sur le degré d'implication de la banque en matière de diversification de son offre de nouveaux produits d'une part, et de développer le segment de la monétique en son sein d'autres part.

Conclusion générale

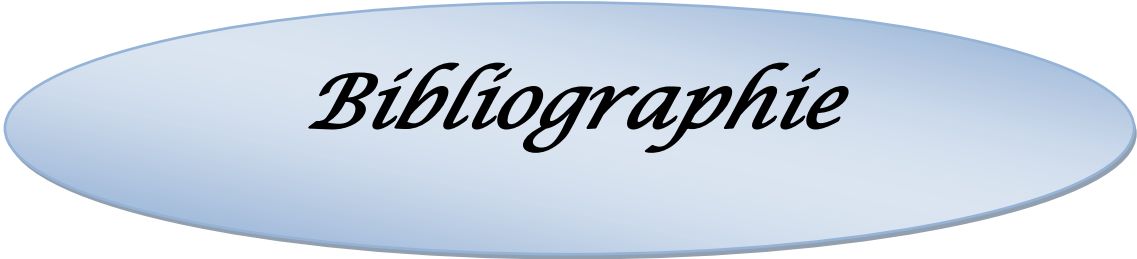
La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques, comme les retraits et les paiements.

L'Algérie, comme tous les pays du monde avance dans le processus de modernisation des moyens de paiements, or, nous avons constaté qu'elle reste en retard par rapport aux pays développés, et cela est dû à de nombreuses contraintes. En effet, beaucoup de freins subsistent notamment l'absence d'une culture monétique au sein de la société et la prédominance de la culture du cash, le manque de communication est aussi un problème important qui doit être solutionné à travers des campagnes médiatique pour expliquer les bienfaits de la monétique à la fois pour plus d'attractivité et aussi dans le but rassurer les clients existants et les futurs usagers. Il est aussi important de renforcer et de sécuriser le réseau monétique par des investissements en équipements adéquats.

Ce constat doit amener les pouvoirs publics et tous les acteurs de la monétique à réfléchir sur les voies et moyens, ainsi que de l'allocation optimale des ressources pour l'essor de la monétique. Les banques étant un acteur incontournable dans ce domaine, du fait qu'elles sont en contact direct et permanent avec les usagers doivent redoubler d'efforts et jouer le premier rôle pour rendre la monétique attractive et surtout contribuer efficacement à son développement. Les pouvoirs publics doivent aussi leur faciliter la tâche par une simplification des procédures juridiques.

A travers notre travail de recherche, nous avons constaté que la BADR, est impliqué dans l'effort de modernisation et d'essor des nouveaux moyens de paiement, ce qui reflète sa volonté d'augmenter sa part de marché. Cependant, son champ d'intervention reste limité. En effet, la BADR ne peut agir seule dans le domaine, la logique de réseau fait que son intervention reste modeste. L'intervention de tous les acteurs est une nécessité et ne doit pas se limiter à des initiatives individuelles. Ce constat, nous permet de ce fait de valider partiellement la première hypothèse de notre recherche dans la mesure où la BADR est impliquée, mais de façon limitée dans cet essor de la monétique. En effet, la monétique et une logique d'acteurs et de réseau, sans la contribution de tous les acteurs dans le réseau, l'intervention ne peut être efficace, ceci nous permet de fait, de valider la deuxième hypothèse de notre recherche.

Au sein de la BADR, la volonté de participer à l'effort existe, ceci se manifeste travers la mise en place de nouveaux produits ciblés et adaptés à la clientèle selon le besoin, nous pouvons citer à ce niveau, le Mobile-Banking, la volonté de développer les cartes VISA et des cartes pour étudiants. Ses efforts renseignent sur le degré d'implication de la banque en matière de diversification de son offre de nouveaux produits d'une part, et de développer le segment de la monétique en son sein d'autre part. Ce second constat nous permet de valider intégralement la troisième hypothèse de notre recherche.



Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

1. BEITONE Alain, GAZORLA. Antoine, DOLLO Christiane, DRAI. Anne-Mary, « *dictionnaire des sciences économiques* », Edition, ARMAND COLIN, 2001.
2. BENASSY. A, BENOIT. C, et JACQUET. P, « *Politique économique* », Edition De Boeck, Belgique, 2009.
3. BOUYALA. R, « *le mode de paiement* », Edition Revue Banque, Paris, 2005.
4. DELAPLACE. Marie, « *Monnaie et financement de l'économie* », Dunod, 2ème Edition, Paris.
5. CHRISTIAN Gavalda, STOUFFLET. Jean, « *Instruments de paiement et de crédit* », Edition Litec, Paris.
6. FRENCOIS Combe, TACHIEX Thierry, « *l'essentiel de la monnaie* », Gualino éditeur, Paris, 2001.
7. GUITON Henri, « *Economie politique* », Edition Dalloz, 1965.
8. HASHEM SHERIF. M, SERHROUCHNI. A, « *La monnaie électronique : Système de paiement sécurisé* », Edition EYROLLES, Paris, 1999.
9. HEERTJE. A, BARTHELEMY. P, et PIERETTI. P, « *principes d'économie politique* », Edition de Boeck, Belgique, 2003.
10. LEHMAN. P, « *La politique monétaire : institutions, instruments et mécanismes* », Edition Lavoisier, Paris.
11. LELIEVRE Valérie, RAIMBOURG Philipe, « *la monnaie* », Bréal, Rome, 1991.
12. MOURGUES. M, « *la monnaie, système financier et théorie monétaire* », Edition Economica, 1993.
13. PIEDELIEVRE S, « *instruments de crédit et de paiement* », Edition DALLOZ, Paris.
14. PLIPHON. D « *la monnaie et ses mécanismes* », La DECOUVERTE, Paris 2003.
15. RENAUD. R, « *les institutions financières français* », Edition Dalloz, Paris, 1983.
16. RUIMY Michel, « *Economie monétaire* », Ellipses, Paris, 2004.
17. ZOLLINGER Monique, « *monétique et marketing* », édition Vuibert, Paris, 1989.

Articles de revues

1. BOUNIE David, « Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électronique », revue- économique, 2001.
2. GODEFFROY. Jean-Michel et MOUTOT. Philippe « *Monnaie électronique enjeux prudents et impact sur la politique monétaire* », Revue d'Economie Financière.
3. RAFAFA Brahim, « la monétique en Algérie, développement et perspectives », In revue Journal d'études en économie et Management, Volume 03, Numéro 06, Décembre 2020.
4. Revue de l'Association des Diplômés de L'IFID, Numéro 05, Semestre 2, 2020.
5. Revue de Presse « La Quinzaine d'Algérie », service économique régional d'Alger, du 16 au 30 septembre 2020.

Textes législatifs et réglementaires

1. Loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
2. Décret n° 82-106 le 13 mars 1982 portant la création de la BADR.

Thèse et mémoires

1. CHENCHEH Oussama, « Les déterminants de l'adoption de l'E-banking par les institutions financières », mémoire de maîtrise, Université du Québec, Montréal, 2011.
2. FATOUHI Lamia, GOUCEM Lydia, « *Le système de paiement par carte bancaire en Algérie : cas des agences bancaire Al-Baraka, BADR, BEA, et CPA de Tizi-Ouzou* » mémoire de master en sciences de gestion, FSECG, UMMTO, 2018.
3. LANE Georges « *La monnaie est-elle une monnaie virtuelle ?* » Centre de recherche en théorie économique J.B.Say, Université Paris IX Dauphine, 1999.
4. LAZREG Mohamed, « Développement de la Monétique en Algérie, Réalité et perspectives », Thèse de doctorat en sciences de gestion, université Aboubakr BELKAID, Tlemcen. 2015.
5. PIFFARETTI Nadia, « *monnaie électronique, monnaie et intermédiation bancaire* », Thèse présentée à la faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg (suisse), le 6 juillet 2000.

Dictionnaires

1. CROZET. Yves, BELLETANE. Bernard, GOMEZ Pierre Yves, LAURANT Bernard « *dictionnaire des banques et bourses* », Edition ARMAND COLIN, France 1993.

2. Petit Larousse, Ed Larousse, Paris, 2005.

Références électroniques

1. <http://www.cetice.universite-paris-saclay.fr>
2. <http://www.ecb.europa.eu>
3. <http://fr.statista.com>
4. <http://www.monetiquetunisie.com>
5. www.satim-dz.com/
6. https://fr.wikipedia.org/wiki/Guichet_automatique_bancaire
7. www.algerie-eco.com
8. <http://www.comprendrelespaiement.com>
9. www.giemonetique-dz.com/
10. <http://dzbanque.com/cartes-bancaires>
11. <http://comparabanques.fr>

*Liste des tableaux, figures
et schémas*

1. Liste des tableaux

Tableau n° 01 : Montant des transactions en France (en milliards d’euro)	31
Tableau n° 02 : Nombre de transaction en France (en milliards d’euro)	31
Tableau n° 03 : Nombre de cartes et de transactions par carte CB.....	31
Tableau n° 04 : Nombre de terminaux de paiement électronique en France de 2013 à 2019	33
Tableau n°05 : les actionnaires de la SATIM	42
Tableau n° 06 : Evolution des DAB pendant la période 2015-2020.	46
Tableau n° 07 : Evolution des TPE pendant la période 2015-2020.	48
Tableau n° 08 : Evolution des cartes interbancaires CIB en Algérie	54
Tableau n° 09 : Nombre de porteurs de carte CIB classique	79
Tableau n° 10 : Nombre de porteurs de carte CBRI.....	80
Tableau n° 11 : Nombre de porteurs de carte GOLD	81
Tableau n° 12 : Nombre du porteurs de carte TAWFIR.....	82

2. Liste des figures

Figure n° 01 : Nombre de carte en France (en milliers)	32
Figure n° 02 : Nombre de transactions par carte bancaire (en millions d'opérations)	32
Figure n° 03 : Nombre de terminaux de paiement électronique en France de 2013 à 2019 ...	33
Figure n° 04 : Le distributeur automatique des billets	46
Figure n° 05 : Nombre de DAB installés pendant la période 2015-2020.	47
Figure n° 06 : Le terminal de paiement électronique.....	48
Figure n° 07 : Nombre TPE installés pendant la période 2015-2020.	49
Figure n° 08 : La carte bancaire classique	53
Figure n° 09 : La carte Gold	53
Figure n° 10 : L'évolution des cartes interbancaires en Algérie.....	54
Figure n° 11 : La carte CBRI	71
Figure n° 12 : La carte TAWFIR	72
Figure n° 13 : La carte Mastercard classique	73
Figure n° 14 : La carte Mastercard Itanium	74
Figure n° 15 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte CIB	80
Figure n° 16 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte CBRI.....	81
Figure n° 17 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte GOLD	82
Figure n° 18 : Nombre de porteurs de carte TAWFIR.....	83

3. Liste des schémas

Schéma n° 01 : Les opérations scripturales.....	11
Schéma n° 02 : Circuit simplifié du chèque.....	12
Schéma n° 03 : Circuit simplifié du virement.....	13
Schéma n° 04 : Circuit simplifié les prélèvements	14
Schéma n° 05: La monétique	21
Schéma N° 06 : L'organigramme de l'agence BADR 578 de Bordj Menaïel	68



Annexes

Annexe 01 : La carte CIB classique de la BADR

Annexe 02 : La carte CIB GOLD de la BADR

Annexe 03 : Le paiement mobile

Annexe 04 : La carte visa

Annexe 01 : La carte CIB classique de la BADR



Annexe 02 : La carte GOLD de la BADR



Annexe 03 : Le paiement mobile



Annexe 04 : La carte Visa



Table des matières

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Sommaire.

Introduction générale..... 01

**Chapitre I : Evolution et développement de la monnaie ; la monnaie électronique
..... 06**

Introduction du chapitre I..... 06

Section 01 : La monnaie et son évolution 07

1.1 Notion de la monnaie..... 07

1.2 Définition de la monnaie 07

1.2.1 Définition Selon A. Chaineau : 07

1.2.2 Définition Selon Keynes : 07

1.2.3 Définition R. Renaud (1983) : 07

1.2.4 Définition selon GUITTON Henri : 08

1.3 Evolution de la monnaie à travers l'histoire 08

1.3.1 La monnaie de troc à la monnaie abstraite 08

1.3.2 La monnaie abstraite à la monnaie concrète ou matérielle 09

1.3.2.1 La monnaie marchandise..... 09

1.3.2.2 La monnaie métallique 09

1.3.3 De la monnaie matérielle à la monnaie dématérialisée 10

1.3.3.1 La monnaie papier 10

1.3.3.2 La monnaie scripturale 11

A. Le chèque..... 11

B. Le virement 13

C. Les prélèvements 14

Table des matières

D.	Effet de commerce.....	15
E.	Les cartes bancaires	16
1.3.3.3	La monnaie électronique	17
1.3.4	Fonctions de la monnaie	17
1.3.4.1	La monnaie, un intermédiaire des échanges	17
1.3.4.2	La monnaie, unité de compte (étalon de valeur)	18
1.3.4.3	La monnaie, un instrument de réserve	18
Section 02 :	La monnaie électronique « La monétique »	19
2.1	Définition de la monnaie électronique	19
2.1.1.	La monétique	19
2.1.2	.Selon le dictionnaire Larousse	19
2.1.3.	Selon la banque centrale européenne (BCE) :	19
2.1.4.	Selon PLIPHON.D :	20
2.1.5.	Selon la définition du conseil économique et social	20
2.2	Evolution (émergence) de la monnaie électronique	20
2.3	Les formes de la monnaie électronique	20
2.3.1	La banque électronique (E-Banking)	21
2.3.1.1	Définition d'E-Banking	22
2.3.2	Le porte-monnaie électronique	23
2.3.2.1	Principe de fonctionnement du PME	23
2.3.2.2	Avantages et inconvénient du PME	24
A.	Avantages	24
B.	Inconvénient	24
2.3.3	Le porte-monnaie virtuel (PMV)	24
2.3.3.1	Le fonctionnement de PMV	24
2.3.3.2	Les avantages de PMV	25

Table des matières

2.4	Les caractéristiques de la monnaie électronique	26
2.5	Les différentes générations de la monnaie électronique	26
2.5.1	La monnaie électronique « 1G » (de première génération)	26
2.5.2	La monnaie électronique « 2G » (de deuxième génération)	27
2.5.2.1.	La carte à puce « porte-monnaie »:	27
2.5.2.2.	La carte à puce « porte-monnaie » convertible	27
2.5.2.3.	La carte à puce « porte-monnaie », convertible-rechargeable:	27
2.5.3	La monnaie électronique de troisième génération (monnaie ‘3G’)	27
Section 03 : La monétique : un panorama international		28
3.1	La monétique en France	28
3.2	Les principales étapes du développement de la carte en France :	29
3.2.1	Evolution de la monétique en France :	30
3.3.	La monétique au Maghreb	34
3.3.1.	La monétique au Tunisie	34
3.3.2.	La monétique au Maroc	36
Conclusion du chapitre I		38
<i>Chapitre II : La monétique en ALGERIE : état des lieux et perspectives</i>		<i>39</i>
Introduction du chapitre II		39
Section 01 : Evolution de la monétique en Algérie		40
1.1	Apparition et développement de la monétique en Algérie	40
1.2	Création de la SATIM Société d’Automatisation des Transaction Interbancaire et de monétique	41
1.2.1	Les missions de la SATIM	43
1.2.2	Activité de la SATIM	43
1.3	Le Groupement d’Intérêt Economique (GIE-monétique)	44
1.3.1	Présentation de la GIE-Monétique	44
1.3.2	Les objectifs du GIE-monétique	44

Table des matières

1.4. Le réseau monétique interbancaire algérien (RMI)	45
1.4.1 Les composantes du RMI.....	45
1.4.1.1 Le DAB / GAB.....	45
1.4.1.2 Le Terminal de paiement électronique (TPE)	47
1.4.2 Rôle du Réseau Monétique Interbancaire « RMI »	49
1.4.3 Les objectifs du RMI :	50
1.4.4 Les organes statutaires de la GIE-Monétique.....	50
1.4.4.1. L'assemblée générale	50
1.4.4.2. Le conseil de direction	50
1.4.4.3. L'administrateur	50
1.4.4.4. Le comité opérationnel.....	50
1.5. Les acteurs de RMI.....	51
1.5.1. Les institutions financières	51
1.5.2. Les gestionnaires de RMI	51
Section 02 : L'évolution des cartes bancaires et les transactions bancaires en Algérie...	52
2.1 Présentation générale de la carte interbancaire CIB.....	52
2.1.1 Définition de la carte CIB.....	52
2.1.2 Types de carte CIB	52
2.1.2.1 La carte CIB classique	52
2.1.2.3 La carte CIB Gold	53
2.1.3 Caractéristiques des cartes interbancaires	54
2.1.3.1 Gain de temps.....	55
2.1.3.2 Disponibilités	55
2.1.3.3 Souplesses	55
2.1.4 Description du support de la carte.....	55
2.1.5 Les fonctions de la carte CIB	56
2.1.5.1 Le retrait par carte interbancaire.....	56
A. Les étapes de l'opération de retrait.....	56
B. Cas d'une carte absorbée par l'automate (DAB/GAB)	56

Table des matières

2.1.5.2 Le paiement par carte interbancaire	57
A. Les étapes de l'opération de paiement.....	57
B. Cas de refus de la carte par le terminal de paiement électronique	57
2.1.6 Gestion des risques liés à la carte CIB	57
2.1.6.1 Cas de vol ou de perte de la carte	58
2.1.6.2 Cas de transaction non autorisée	58
2.1.6.3 Cas de détection de fraude avérée	58
2.2 La carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie	58
Section 03 : Les perspectives de la monétique en Algérie.....	59
3.1 La monétique en Algérie : une réalité imposée	59
3.1 Les freins de développement de la monétique en Algérie	60
3.1.1 Réseau de télécommunication.....	60
3.1.2 Qualification du personnel	60
3.1.3 Culture monétique	60
3.1.4 La culture du cash	60
3.2 Perspective A venir	61
Conclusion du chapitre II.....	63
Chapitre III : La monétique au sein de la BADR : Consistance et perspectives ...	64
Introduction du Chapitre III.....	64
Section 1 : Présentation de la BADR et l'agence BADR 578 BORDJ MENAIL.	65
1.1. Présentation de la BADR	65
1.1.1. Etude de l'organisme (La BADR)	65
1.1.2 Histoire de la banque BADR.....	65
1.1.3 Evolution de la BADR	66
1.1.4 La mission de la BADR	66
1.1.5 Les objectifs de la BADR	67
1.1.6 Organigramme de la BADR	67

1.1.7 Les structures de la BADR	68
1.1.7.1 La direction générale	68
1.1.7.2 Les directions générales adjointes	68
1.1.8. Le réseau	69
Section02 : Les cartes bancaires et ses appréciations statistiques du niveau d'utilisation au sein de la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR.....	70
2.1. Présentation générale des types de cartes bancaires dans la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR	70
2.1.1. La carte CIB classique	70
2.1.1.1 Les caractéristiques de la carte CIB classique	70
2.1.2.1 Les caractéristiques de la carte GOLD.....	71
2.1.3. La carte CBRI.....	71
2.1.4. La carte TAWFIR.....	72
2.1.4.1 Les caractéristiques et fonction de la carte TAWFIR	72
2.1.5 La carte « MASTERCARD »	73
2.1.5.1 La carte MASTERCARD Classique	73
2.1.5.2 La carte MASTERCARD Titanium	73
2.2. Procédures d'affiliation du client et du commerçant de la BADR au système des cartes .	74
2.2.1. Les démarches que le client s'engage à faire pour obtenir sa carte	74
2.2.1.1. Demande de carte	74
2.2.1.2. Contrat de carte	75
2.2.1.3. L'émission de carte	76
2.2.1.4. Livraison de la carte au client.....	76
2.2.2. Procédures d'affiliation du commerçant sur le réseau de la BADR.....	76
2.2.2.1. Demande d'affiliation	76
2.2.2.2. Accord commercial	77
2.2.2.3. Fourniture du commerçant par les équipements nécessaire	77
2.3. Les appareils utilisés pour le traitement des cartes bancaires électroniques.....	78

Table des matières

2.3.1. Distributeur Automatique de Billets (<i>DAB</i>)	78
2.3.2. Guichets Automatique de Banque (<i>GAB</i>)	78
2.3.3. Terminal de Paiement Electronique (<i>TPE</i>)	78
2.4. Mode de paiement par carte bancaire chez les commerçants.....	78
2.5. Appréciation statistique du niveau d'utilisation des cartes de paiement.....	79
2.5.1. La délivrance des cartes CIB classique	79
2.5.2. La délivrance des cartes CBRI	80
2.5.3. La délivrance des cartes GOLD	81
2.5.4. La délivrance des cartes TAWFIR	82
Section 03 : Perspective du développement de la monétique au sein de la BADR	83
3.1 Produits monétiques envisagées par la BADR	84
3.1.1 Le Mobile-Banking (la Banque par téléphone)	84
3.1.1.1 Le paiement par téléphone	84
3.1.1.2 Les principales étapes de réalisation d'une transaction d'achat par le Mobile-Banking	84
3.1.2 La mise en place de la Carte Visa	85
3.1.2.1 Les avantages de la carte Visa	86
A. Une grande souplesse d'utilisation	86
B. La maîtrise du budget	86
C. Une utilisation à l'international	86
3.1.3 La carte « étudiant »	86
Conclusion du chapitre III	87

<i>Conclusion générale</i>	<i>88</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>90</i>
<i>Liste des tableaux, figures et schémas.....</i>	<i>93</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>96</i>
<i>Table des matières</i>	<i>100</i>
<i>Résumé.</i>	

Résumé

La monnaie a connu depuis sa création un processus de dématérialisation qui est relativement long et progressif. En effet, l'échec d'un instrument de paiement conduit à l'avancement de la dématérialisation et l'apparition des nouvelles méthodes de paiement qui tendent toujours à se détacher de tout support matériel, et reposent sur des supports électroniques ou ce que l'on appelle la monétique.

A travers une rétrospective sur l'évolution de la monétique en Algérie, nous avons essayé de comprendre son processus de développement, et ressortir sa place actuelle comme moyen de paiement. L'objectif aussi est de situer le rôle de chaque acteur impliqué dans les questions monétiques. A travers le cas de la BADR, nous nous sommes efforcés d'une part de comprendre les freins liés au développement de la monétique en Algérie, mais aussi le rôle que peut jouer chaque banque pour y remédier. L'objectif est aussi de mettre en lumière les efforts de la banque dans une perspective de développement la monnaie électronique.

Abstract

Since its creation, money has undergone a process of dematerialization which is relatively long and gradual. Indeed, the failure of a payment instrument leads to the advancement of dematerialization and the appearance of new payment methods which always tend to become detached from any material medium, and are based on electronic media or whatever the 'we call electronic banking.

Through a retrospective on the evolution of electronic payment in Algeria, we tried to understand its development process, and to highlight its current place as a means of payment. The objective also is to locate the role of each actor involved in electronic payment issues. Through the case of the BADR, we have endeavored on the one hand to understand the obstacles linked to the development of electronic banking in Algeria, but also the role that each bank can play in remedying them. The objective is also to highlight the efforts of the bank with a view to developing electronic money.